

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:17 p.m. [ET] to study Bill C-233, An Act to amend the Criminal Code and the Judges Act (violence against an intimate partner).

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I would like to ask senators to introduce themselves, starting on my right.

[*English*]

Senator Batters: Senator Denise Batters from Saskatchewan.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer from British Columbia.

Senator Pate: Kim Pate, from here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Klyne: Marty Klyne. Good afternoon and welcome. Senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

Senator Clement: Good afternoon. Bernadette Clement, Ontario.

Senator Dalphond: Pierre Dalphond, Quebec.

[*English*]

The Chair: I'm Brent Cotter, senator from Saskatchewan and the chair of the committee. I would like to welcome Senator Manning to our deliberations today.

Senators, today we begin our study of Bill C-233, An Act to amend the Criminal Code and the Judges Act (violence against an intimate partner). Senators, we have recently completed our study of Senator Boisvenu's Bill S-205, and this bill deals with a similar topic and deals with electronic monitoring.

For our first panel today, we are happy to welcome the sponsor of the bill, MP Anju Dhillon, who is accompanied by two other MPs who have worked hard on this topic and had

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 février 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 17 (HE), avec vidéoconférence, pour faire l'étude du projet de loi C-233, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime).

Le sénateur Brent Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : J'aimerais demander aux sénateurs de se présenter, en commençant à ma droite.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : La sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Pate : Kim Pate, d'ici, sur le territoire non cédé des Algonquins anishinabes.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne. Bonjour et bienvenue. Sénateur de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 4.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bonjour. Bernadette Clement, de l'Ontario.

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Je suis Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan et président du comité. J'aimerais souhaiter la bienvenue au sénateur Manning à nos délibérations d'aujourd'hui.

Honorables sénateurs, nous commençons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-233, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime). Honorables sénateurs, nous avons récemment terminé notre étude du projet de loi S-205 du sénateur Boisvenu, et ce projet de loi porte sur un sujet semblable et traite de la surveillance électronique.

Pour notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui, nous sommes heureux d'accueillir la marraine du projet de loi, la députée Anju Dhillon, qui est accompagnée de deux autres

sponsored previous bills on the topic: Pam Damoff, Member of Parliament for Oakville North—Burlington; and Ya'ara Saks, Member of Parliament for York Centre.

Welcome. I invite you to begin your remarks. We've asked you to share among you, in whatever strategy works for you, five minutes, followed by a series of questions from senators. The floor is yours.

[*Translation*]

Anju Dhillon, Member of Parliament for Dorval—Lachine—LaSalle, sponsor of the bill: Honourable senators, I would like to start by wholeheartedly thanking the Honourable Senator Dalphond for agreeing to sponsor this bill, which is so important because of its concrete measures to help victims break the cycle of domestic violence.

When I was a law student, and then a lawyer, I devoured his decisions, which always showed his rigour and impeccable legal reasoning. Senator Dalphond was one of the judges I most admired, throughout the court system. The fact that Justice Dalphond is sponsoring this bill, esteemed colleagues, is stranger than fiction to me.

I would also like to highlight the outstanding work that my colleagues, MPs Pam Damoff and Ya'ara Saks, have done to ensure Bill C-233 came before you today. Their dedication to this bill has been immeasurable and I am deeply grateful to them.

Lastly, I'll send my best wishes and tip my hat to Dr. Jennifer Kagan-Viater, the mother of Keira Kagan, the little girl for whom Bill C-233 is named.

In my practice as a lawyer, I have seen how difficult it is for victims of domestic violence and their children to escape this horror. Many of these victims are reluctant to report their abuser. Unfortunately, when it comes to criminal and family justice, as well as youth protection, our justice system is not always able to adequately help these vulnerable people.

There are several reasons for this, and one of the main ones is the lack of education about the reality of domestic violence. For example, there is still a poor understanding of what constitutes coercive control that is not criminalized in Canada. There are still social and legal stakeholders who believe that violence ends when a couple separates. This misconception is sometimes fatal, and it is one of the reasons why the femicide and filicide statistics are so grim in Canada. In Quebec, the coroner's office has recently analyzed several cases of filicide. In some of these

députées qui ont travaillé fort dans ce dossier et qui ont parrainé des projets de loi antérieurs sur le sujet, soit Pam Damoff, députée d'Oakville-Nord—Burlington; et Ya'ara Saks, députée de York-Centre.

Soyez les bienvenues. Je vous invite à commencer votre exposé. Nous vous avons demandé de partager le temps de parole entre vous, quelle que soit la stratégie qui vous convient, cinq minutes, suivies d'une série de questions de la part des sénateurs. La parole est à vous.

[*Français*]

Anju Dhillon, députée, Dorval—Lachine—LaSalle, marraine du projet de loi : Honorables sénateurs, je tiens d'abord à remercier de tout cœur l'honorable sénateur Dalphond d'avoir accepté de parrainer cette mesure législative si importante, en ce qui concerne les mesures concrètes qui contribuent à aider les victimes à briser le cercle de la violence conjugale.

Quand j'étais étudiante en droit, puis avocate, je dévorais ses jugements toujours caractérisés par une rigueur et un raisonnement juridique impeccable. Le sénateur Dalphond était un des juges que j'admirais le plus, toutes instances confondues. Le fait que ce soit monsieur le juge Dalphond qui parraine ce projet de loi, estimés collègues, est pour moi la réalité qui dépasse la fiction.

Je tiens également à souligner le travail remarquable que mes collègues les députés Pam Damoff et Ya'ara Saks ont fait pour que le projet de loi C-233 arrive devant vous aujourd'hui. Leur dévouement à l'égard de ce projet de loi a été sans borne et je leur en suis profondément reconnaissante.

Finalement, j'envoie mes bonnes pensées et je lève mon chapeau à la Dre Jennifer Kagan-Viater, la mère de Keira Kagan, la petite fille qui a donné son nom au projet de loi C-233.

Dans ma pratique à titre de juriste, j'ai constaté à quel point il était compliqué pour les victimes de violence conjugale et leurs enfants d'échapper à cette horreur. Plusieurs de ces victimes sont réticentes à l'idée de dénoncer leur agresseur. Malheureusement, le système de justice, tant du côté criminel que familial et du côté de la protection de la jeunesse, n'est pas toujours en mesure de venir en aide adéquatement à ces personnes vulnérables.

Plusieurs raisons expliquent ce fait. Le manque de formation sur les réalités de la violence conjugale figure parmi les principales. À titre d'exemple, on saisit toujours mal ce qui constitue le contrôle coercitif qui n'est pas criminalisé au Canada. Il y a encore des intervenants sociaux et judiciaires qui croient que la violence prend fin avec la séparation du couple. Cette fausseté s'avère parfois fatale. Cette incompréhension explique en partie pourquoi les statistiques en matière de féminicide et de filicide sont aussi sombres au Canada. Au

cases, it was noted that there had been violence against the other parent, but not against the children killed.

According to one study, 20% to 22% of intimate partner femicides occur within the first 18 months of separation. This is why it is imperative to put better protections in place for victims of domestic violence. I put it to you that “Keira’s Law,” Bill C-233, is one of those much-needed protections.

Thank you. I’m sharing my time with my colleagues.

[English]

Pam Damoff, Member of Parliament for Oakville North—Burlington: Four-year-old Keira was a shining star with her whole life in front of her. Tomorrow marks the three-year anniversary of her death at the hands of her biological father, a man who a judge acknowledged was an abusive husband, but did not put enough weight on the impact that abuse had on his daughter.

While Keira is no longer here, her light continues to shine with the bill before you today. Her mom, Dr. Jennifer Kagan-Viater, reached out to me in November 2020 asking how we could move forward on judicial education on domestic violence and coercive control. Thanks to MP Dhillon, you have before you today a bill that will ensure Keira’s legacy is one that will save lives. “Keira’s Law” had all parties’ support in the House and the support of Canadians from coast to coast to coast. Let’s work together to pass Bill C-233 and save lives. Let’s honour Keira and ensure that no other child is lost.

I will turn it over to my colleague Ya’ara Saks.

Ya’ara Saks, Member of Parliament for York Centre: Thank you, senators, for your time today. Much of the work that goes into a legislative process is the many conversations, witnesses and debates such as these to ask the hard questions. As I join my colleagues here today and the members of this committee, I can say this process has broken wide open a national conversation on coercive control, one that seeks education and actionable tools to protect victims. Through this process, we have aimed to shed light on the definition and understanding of coercive control. An important piece of this legislation is providing education to understand that while physical forms of intimate partner violence or domestic violence are well known and easy to detect, there are more covert forms of psychological abuse that were not always recognized as violence.

Québec, le bureau du coroner a analysé dernièrement plusieurs cas de filicide. Dans quelques-uns de ces cas, on a remarqué qu’il y avait déjà eu de la violence contre l’autre parent, mais pas contre les enfants tués.

Une étude démontre que 20 % à 22 % des féminicides commis par des partenaires intimes ont lieu dans les 18 premiers mois de la séparation. C’est pourquoi il est impératif que de meilleures protections soient mises en place pour les victimes de violence conjugale. Je vous soumetts que la « loi de Keira », le projet de loi C-233, fait partie de ces protections indispensables.

Merci. Je partage mon temps avec mes collègues.

[Traduction]

Pam Damoff, députée d’Oakville-Nord—Burlington : Keira, quatre ans, était une étoile brillante, qui avait toute la vie devant elle. Demain marquera le troisième anniversaire de sa mort aux mains de son père biologique, un homme qui avait été reconnu comme un mari violent par un juge, qui n’a toutefois pas accordé suffisamment d’importance aux répercussions de la violence sur la fille de cet homme.

Keira n’est plus ici, mais elle continue de briller par l’intermédiaire du projet de loi dont vous êtes saisis aujourd’hui. Sa mère, Jennifer Kagan-Viater, a communiqué avec moi en novembre 2020 pour me demander comment nous pourrions faire avancer la formation des juges sur la violence familiale et le contrôle coercitif. Grâce à la députée Dhillon, vous avez devant vous aujourd’hui un projet de loi qui fera en sorte que l’héritage de Keira sauvera des vies. La « loi de Keira » a reçu l’appui de tous les partis à la Chambre et celui des Canadiens d’un océan à l’autre. Travaillons ensemble pour adopter le projet de loi C-233 et sauver des vies. Rendons hommage à Keira et veillons à ce qu’aucun autre enfant n’ait à subir ce qu’elle a enduré.

Je vais céder la parole à ma collègue, Ya’ara Saks.

Ya’ara Saks, députée de York-Centre : Je vous remercie, sénateurs, du temps que vous m’accordez aujourd’hui. Une grande partie du travail qui se fait dans le cadre d’un processus législatif, ce sont les nombreuses discussions, les nombreux témoins et les nombreux débats comme ceux-ci qui permettent de poser les questions difficiles. Je me joins à mes collègues ici aujourd’hui et aux membres du comité pour dire que ce processus a ouvert grand la porte à un dialogue national sur le contrôle coercitif, une discussion qui vise à sensibiliser les gens et à leur fournir des outils pour protéger les victimes. Dans le cadre de ce processus, nous avons cherché à faire la lumière sur la définition et la compréhension du contrôle coercitif. Une partie importante de ce projet de loi vise à sensibiliser les gens au fait que, même si les formes physiques de violence entre partenaires intimes ou de violence conjugale sont bien connues et faciles à détecter, il existe d’autres formes cachées de violence psychologique qui n’ont pas toujours été reconnues comme étant des formes de violence.

Amendments to the Divorce Act in March 2021 now recognize that family violence is a critical consideration and in the best interests of analysis, and its definition includes not only violent conduct but also psychological and financial abuse.

Bill C-233 received unanimous consent in the House of Commons. We know that what it proposes are first but important steps. There is undoubtedly more work to be done; there always will be. But we must start and we have.

With this bill, coercive control and its understanding will become part of the language within our legislative and judicial systems, and we will have the tools to be educated on this, to identify it and, for judges, when it is in their court, to know there are deterrent tools to prevent escalating violence and save lives.

We've gained clarity through this process, and Canadians have asked us not to look away. I encourage the committee to ask us questions regarding our work.

The Chair: Thank you to the three of you for your presentations.

[*Translation*]

Senator Dalphond: I welcome our witnesses to the Senate.

[*English*]

Maybe it's their first visit in the Senate building, so welcome to the Senate.

Thank you for having asked me to sponsor this bill in the Senate. I think the bill has two important aspects. One is about the training of judges, and the other is about protections in regard to the monitoring device, especially in the period following the separation when maybe a bail order could be made and would include such a device.

I don't know which one of you would like to comment first on the importance of judicial training and why you consider it important to have the specific reference to domestic violence, coercive control and related issues in the Judges Act.

Ms. Damoff: I'll start, Senator Dalphond. I want to sincerely thank you for your leadership in stewarding this bill through the Senate.

Les modifications apportées à la Loi sur le divorce en mars 2021 reconnaissent maintenant que la violence familiale est un facteur essentiel et qu'elle doit être prise en compte dans l'intérêt supérieur de l'analyse, et sa définition comprend non seulement les comportements violents, mais aussi l'exploitation psychologique et financière.

Le projet de loi C-233 a reçu le consentement unanime de la Chambre des communes. Nous savons que ce qu'il propose est une première étape, mais une étape importante. Il y a certainement plus de travail à faire; il y en aura toujours. Mais nous devons commencer et nous l'avons fait.

Grâce à ce projet de loi, le contrôle coercitif et sa compréhension feront partie intégrante du libellé de nos mécanismes législatif et judiciaire, et nous aurons les outils nécessaires pour nous renseigner à ce sujet, pour l'identifier, et les juges pourront, devant leur tribunal, savoir qu'il existe des outils dissuasifs pour prévenir l'escalade de la violence et sauver des vies.

Ce processus nous a permis de clarifier les choses, et les Canadiens nous ont demandé de ne pas détourner le regard. J'encourage le comité à nous poser des questions sur notre travail.

Le président : Merci à vous trois pour vos exposés.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Bienvenue à nos témoins au Sénat.

[*Traduction*]

C'est peut-être leur première visite dans l'édifice du Sénat, alors bienvenue au Sénat.

Je vous remercie de m'avoir demandé de parrainer ce projet de loi au Sénat. Je pense que le projet de loi comporte deux aspects importants. L'un touche la formation des juges et l'autre la protection sous l'angle du dispositif de surveillance, surtout pendant la période suivant la séparation, au cours de laquelle une ordonnance de cautionnement pourrait être rendue et pourrait inclure un tel dispositif.

Je ne sais pas laquelle d'entre vous aimerait parler en premier de l'importance de la formation des juges et des raisons pour lesquelles vous jugez important que la Loi sur les juges fasse spécifiquement référence à la violence familiale, au contrôle coercitif et aux questions connexes.

Mme Damoff : Je vais commencer, sénateur Dalphond. Je tiens à vous remercier sincèrement du leadership dont vous avez fait preuve pour faire adopter ce projet de loi au Sénat.

We can't tell the judiciary what to do. We don't want to nor should we, but we can send a signal. I have already heard from people who are working in the family courts that they're talking about "Keira's Law," even though this bill hasn't been passed. I know that the Province of Ontario recently passed a motion called "Keira's Law," which will ensure that there is more education around domestic violence and coercive control. I think, as legislators, we can send a message to the judiciary, but, in a broader sense, to the courts and Canadians themselves, about how important this is and raise awareness about an issue that is often overlooked. That's why the three of us and everyone, all 338 members in the House of Commons, felt that it was important to pass legislation that suggests — it's not mandatory — seminars for judges that include domestic violence and coercive control.

Ms. Saks: If I may add to the remarks of my colleague MP Damoff, the training on coercive control is specific in that often we look at domestic violence for physical markers, whether it is physicians' reports or criminal reports that have been filed. What we do know is that the pathology of coercive control is really about control. And the more the abuser loses control, usually after separation, the violence escalates to a lethal level very quickly. Often, the markers are there, and we've seen time and again, both on the criminal side of the court system and on the family side of the court system, that those markers may have been missed.

This is an opportunity to encourage judges to learn what those markers are so that when families are before them, when children are before them and seeking protection, they know how to read the signs. We've been asked this by Canadian families from across this country, men and women alike, who have come up to me and my colleagues personally, with tears in their eyes, thanking us for raising the conversation on this form of abuse.

Senator Dalphond: I see some value in what you say, in that not only is this asking for judges to have more training about these issues, but it is also sending the signal to all those involved in the judicial system — the Crown attorneys, the police officers, the social workers, all those involved in family issues — to become aware, because the one who is making the decision, she knows about that, so she can expect people to know about it.

So is this what, as you say, Ontario and some of the other provinces are considering?

Nous ne pouvons pas dire à la magistrature quoi faire. Nous ne voulons pas et ne devrions pas le faire, mais nous pouvons envoyer un signal. J'ai déjà entendu des gens qui travaillent dans les tribunaux de la famille dire qu'ils parlent de la « loi de Keira », même si ce projet de loi n'a pas été adopté. Je sais que l'Ontario a récemment adopté une motion intitulée « loi de Keira », qui fera en sorte qu'il y ait plus d'éducation sur la violence familiale et le contrôle coercitif. Je pense qu'en tant que législateurs, nous pouvons envoyer un message à la magistrature, mais aussi, de façon plus générale, aux tribunaux et aux Canadiens eux-mêmes, pour leur dire à quel point c'est important et pour les sensibiliser à une question qui est souvent négligée. C'est pourquoi nous trois et tout le monde, les 338 députés de la Chambre des communes, avons estimé qu'il était important d'adopter une loi qui suggère — ce n'est pas obligatoire — des séminaires pour les juges qui incluent la violence conjugale et le contrôle coercitif.

Mme Saks : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose aux observations de ma collègue, la députée Damoff, la formation sur le contrôle coercitif est spécifique en ce sens que nous examinons souvent la violence familiale pour trouver des marqueurs physiques, qu'il s'agisse de rapports de médecins ou de rapports criminels qui ont été déposés. Ce que nous savons, c'est que la pathologie du contrôle coercitif est vraiment une question de contrôle. Et plus l'agresseur perd le contrôle, habituellement après la séparation, plus la violence atteint rapidement un niveau mortel. Souvent, les marqueurs sont là, et nous avons constaté à maintes reprises, tant du côté pénal que du côté familial, que ces marqueurs ont peut-être été oubliés.

Il s'agit d'une occasion d'encourager les juges à apprendre quels sont ces indicateurs afin que, lorsque des familles sont devant eux, lorsque des enfants sont devant eux et qu'ils cherchent une protection, ils sachent comment interpréter les signaux. C'est ce que nous ont demandé des familles canadiennes de partout au pays, des hommes et des femmes, qui se sont adressés à moi et à mes collègues, les larmes aux yeux, pour nous remercier d'avoir soulevé la question de cette forme de violence.

Le sénateur Dalphond : Je suis d'accord avec ce que vous dites, en ce sens que non seulement on demande aux juges d'avoir plus de formation sur ces questions, mais on envoie aussi le signal à tous les intervenants du système judiciaire — les procureurs de la Couronne, les policiers, les travailleurs sociaux, tous ceux qui s'occupent de questions familiales — de se rendre compte de la situation, parce que celle qui prend la décision est au courant de la situation, et qu'elle peut s'attendre à ce que les gens soient au courant.

Est-ce que c'est ce que l'Ontario et d'autres provinces envisagent?

Ms. Dhillon: That's exactly it. It's important for the justice before whom the facts are presented to be able to properly ascertain whether there is a danger or not and what to impose during bail conditions. The training of judges in those aspects is crucial to help recognize those signs.

As we know, any continued education or training is always to better learn and apply what changes come into the law and what we see changing in our society as a whole as well. It is very important to encompass those things in this training to recognize the signs of potential violence, whether it's psychological or physical. These are the facts the judge has to decide on; they are the decider of the case.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Manning: You know I'm the critic for this bill, but I want to congratulate each of you for bringing it forward. So much for being the critic, anyway.

I have a bill before the Senate, Bill S-249, asking for the government to develop a national strategy in regard to intimate partner violence, so I look forward to working with some of you on that at a later date.

Regarding this particular bill, intimate partner violence is on the rise, as we all know, certainly according to the latest available data. Over the last seven years, especially, we've seen a major increase. I believe this bill is an important first step, as you have already noted.

Regarding tackling intimate partner violence and all the issues around that, from a government point of view, would you be able to elaborate on anything the government is looking at in regard to a broader approach now that intimate partner violence has been put forward as a global health care issue?

Ms. Saks: Thank you for the question, senator.

Bill C-233 is in lockstep with many countries around the world that are exploring avenues of how to further assess and study intimate partner violence, in particular with coercive control. That includes Australia, Spain and many countries. I believe that Senator Dalphond, in his comments previously in the Red Chamber, has alluded to where like-minded countries are going in looking at the legislative options and studying them carefully.

As a government, the Minister for Women and Gender Equality recently announced a comprehensive plan to address domestic violence across the country. The consultative process

Mme Dhillon : C'est exactement cela. Il est important que le juge devant qui les faits sont présentés puisse bien déterminer s'il y a un danger ou non et ce qu'il doit imposer pendant les conditions du cautionnement. La formation des juges dans ces domaines est essentielle pour aider à reconnaître ces signaux.

Comme nous le savons, toute éducation ou formation continue vise toujours à mieux enseigner aux apprenants et à appliquer les changements apportés à la loi et à ce que nous voyons changer dans notre société dans son ensemble. Il est très important d'inclure ces éléments dans cette formation pour reconnaître les signes de violence potentielle, qu'elle soit psychologique ou physique. Ce sont les faits sur lesquels le juge doit se prononcer; ce sont eux qui décident de l'affaire.

Le sénateur Dalphond : Merci.

Le sénateur Manning : Vous savez que je suis le porte-parole pour ce projet de loi, mais je tiens à féliciter chacun d'entre vous de l'avoir présenté. Cela remet notre rôle de porte-parole en perspective.

J'ai présenté un projet de loi au Sénat, le projet de loi S-249, qui demande au gouvernement d'élaborer une stratégie nationale sur la violence entre partenaires intimes. J'ai donc hâte de travailler avec certains d'entre vous à ce sujet à une date ultérieure.

En ce qui concerne ce projet de loi en particulier, la violence entre partenaires intimes est à la hausse, comme nous le savons tous, selon les plus récentes données disponibles. Au cours des sept dernières années, en particulier, nous avons constaté une augmentation importante. Je crois que ce projet de loi est un premier pas important, comme vous l'avez déjà souligné.

En ce qui concerne la lutte contre la violence entre partenaires intimes et toutes les questions connexes, du point de vue du gouvernement, seriez-vous en mesure de nous en dire davantage sur ce que le gouvernement envisage en ce qui concerne une approche plus large maintenant que la violence entre partenaires intimes a été présentée comme un problème de santé mondial?

Mme Saks : Je vous remercie de la question, sénateur.

Le projet de loi C-233 va de pair avec les lois de nombreux pays du monde qui explorent des façons d'évaluer et d'étudier plus à fond la violence entre partenaires intimes, en particulier en ce qui concerne le contrôle coercitif. Cela comprend l'Australie, l'Espagne et de nombreux autres pays. Je crois que le sénateur Dalphond, dans ses observations antérieures à la Chambre rouge, a fait allusion à l'orientation que prennent les pays aux vues similaires lorsqu'ils examinent les options législatives et les étudient attentivement.

Pour ce qui est du gouvernement, la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres a récemment annoncé un plan exhaustif pour lutter contre la violence familiale partout au pays. Le

has begun. As a government, we are wholly committed to ensuring that we look at not just the legislative process in the courts but the social determinants that also associate themselves with intimate partner violence, whether it is in terms of ensuring there is safe shelter, transitional housing or ensuring there are mental health supports in place for families that are in crisis.

It really is an all-of-government approach that we are applying to this, alongside provincial and municipal partners, to ensure that families and children are safe.

Ms. Damoff: I could give you an example of the impact this bill has had. On Saturday night, my colleague from London, Peter Fragiskatos, told me that the London Lightning basketball team had a purple game, raising funds for the London Abused Women's Centre. It was also "Keira's Night," and they recognized Keira Kagan and Dr. Jennifer Kagan-Viater. So a sports team was highlighting the issues of intimate partner violence and what had happened to Keira, raising funds for a terrific organization in London, Ontario, that does really good work.

When you hear that the leadership that we're taking here in Ottawa can find its way down to a basketball team in London, Ontario, to help spread the word, that's how we can start to make a difference in society. It happens when we have those messages getting across to Canadians, particularly to young men, to be part of the conversation and to change their attitudes toward women.

I was quite inspired by that, actually.

Senator Manning: Thank you very much.

Education is the key, and the younger we start, the better we are. In Newfoundland and Labrador a couple of weeks ago, we had a 14-year-old charged with violence against his girlfriend, so it starts young.

I had a round table not too long ago with a group of victims in some cases, and in others with community leaders. Part of the discussion was in relation to monitoring devices. The bill came up in the conversation. Some of the people around the table were a bit concerned about a false sense of security that could come with that. Some of these people have horrific stories to tell.

I didn't know really how to respond when that question came up because I wasn't totally familiar with everything they're doing.

processus de consultation a commencé. En tant que gouvernement, nous sommes tout à fait déterminés à examiner non seulement le processus législatif devant les tribunaux, mais aussi les déterminants sociaux associés à la violence entre partenaires intimes, qu'il s'agisse de veiller à ce qu'il y ait un abri sûr, des logements de transition ou des mesures de soutien en santé mentale pour les familles en crise.

C'est vraiment une approche pangouvernementale que nous appliquons à cet égard, de concert avec nos partenaires provinciaux et municipaux, pour assurer la sécurité des familles et des enfants.

Mme Damoff : Je pourrais vous donner un exemple de l'impact de ce projet de loi. Samedi soir, mon collègue de London, Peter Fragiskatos, m'a dit que le Lightning de London, une équipe de basket-ball, avait organisé une partie en violet afin de recueillir des fonds pour le London Abused Women's Centre. C'était aussi « La soirée de Keira », et ils ont rendu hommage à Keira Kagan et à Jennifer Kagan-Viater. Une équipe sportive a donc souligné les problèmes de violence entre partenaires intimes et ce qui était arrivé à Keira, et elle a recueilli des fonds pour une organisation formidable de London, en Ontario, qui fait vraiment du bon travail.

Quand vous entendez dire que le leadership que nous assumons ici à Ottawa peut se rendre jusqu'à une équipe de basket-ball à London, en Ontario, pour aider à faire passer le mot, c'est ainsi que nous pouvons commencer à faire une différence dans la société. Cela se produit lorsque ces messages sont transmis aux Canadiens, en particulier aux jeunes hommes, pour qu'ils participent au mouvement et qu'ils modifient leur attitude à l'égard des femmes.

En fait, cela m'a beaucoup inspirée.

Le sénateur Manning : Merci beaucoup.

L'éducation est la clé, et plus on commence jeune, mieux c'est. À Terre-Neuve-et-Labrador, il y a quelques semaines, un jeune de 14 ans a été accusé de violence contre sa petite amie. Cela commence donc jeune.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai participé à une table ronde avec un groupe de victimes dans certains cas, et dans d'autres, avec des dirigeants communautaires. Une partie de la discussion portait sur les dispositifs de surveillance. Le projet de loi a été soulevé au cours de la discussion. Certaines personnes autour de la table étaient un peu préoccupées par le faux sentiment de sécurité qui pourrait en découler. Certaines de ces personnes ont des histoires d'horreur à raconter.

Je ne savais pas vraiment comment répondre à cette question parce que je ne connaissais pas tout ce qu'ils faisaient.

Can you provide an answer that I could pass on?

Ms. Dhillon: Thank you so much for that question, Senator Manning. It is a very important question. Those are things we do have to take into consideration.

In terms of the importance of having such devices, first, it already puts us a step further. It's not perfect; it's not going to be a perfect solution. There was someone in a women's shelter in Quebec who actually spoke to this. Quebec passed the same type of law last May. She spoke about how it's being used, and she said that, at that women's shelter, there is a little more sense of security that the monitoring option is available. It allows for the victim to be able to see if the person is in the vicinity. Let's say there is a certain distance they shouldn't be breaching or they should stay away from the house or the daycare — it is something that will help ease the stress that a complainant will feel. It does give a sense of peace of mind.

It won't be perfect, but it's a very important start to allow victims to have that freedom, to be able to move around and to ascertain on their app the whereabouts this person is and if they're too close to them. It's not a false sense of security; it's actually something that will give them peace of mind, help protect them further and cut that cycle of violence or the potential of violence.

Senator Jaffer: Thank you very much, Ms. Dhillon, Damoff and Saks, for this very important initiative. I salute you. It takes a lot of work. I've been involved in this issue — I won't tell you how long, because you'll know how old I am — but I want to say thank you very much.

About 25 or 30 years ago, I used to do this training for judges with the Canadian Judicial Council and the Western council around intimate partner violence. There are judicial training sections already in the Judges Act. I want to know from you the powers of the Council in the Judges Act. The proposed subsection 60(2) talks about “. . . intimate partner violence, coercive control in intimate partner and family relationships . . .” Further on, it talks about seminars regarding intimate partner violence and coercive control in intimate partner relationships.

We already have the judges' training and we have already been doing the judges' training, but from your research, you must have wanted to add something. It's already there, so what more can we add? It is a very good initiative, and I thank you for it.

Pouvez-vous me donner une réponse que je pourrais transmettre?

Mme Dhillon : Merci beaucoup de cette question, sénateur Manning. C'est une question très importante. Ce sont des choses dont nous devons tenir compte.

Pour ce qui est de l'importance d'avoir de tels dispositifs, tout d'abord, cela nous fait déjà franchir un pas de plus. Ce n'est pas parfait; ce ne sera pas une solution parfaite. Il y avait quelqu'un dans un refuge pour femmes au Québec qui en a parlé. Le Québec a adopté le même type de loi en mai dernier. Elle a parlé de la façon dont elle est utilisée, et elle a dit que, dans ce refuge pour femmes, on a un peu plus l'impression que l'option de surveillance est disponible. Elle permet à la victime de voir si la personne se trouve à proximité. Disons qu'il y a une certaine distance qu'ils ne devraient pas franchir ou qu'ils devraient rester loin de la maison ou de la garderie — c'est un aspect qui aidera à atténuer le stress qu'une plaignante peut ressentir. Cela donne une tranquillité d'esprit.

Ce ne sera pas parfait, mais c'est un point de départ très important pour permettre aux victimes d'avoir cette liberté, d'être en mesure de se déplacer et de vérifier dans leur application où se trouve cette personne et si elle est trop près d'elle. Ce n'est pas un faux sentiment de sécurité; c'est en fait quelque chose qui leur donnera la tranquillité d'esprit, qui les protégera davantage et qui mettra fin à ce cycle de violence ou au potentiel de violence.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup, madame Dhillon, madame Damoff et madame Saks, pour cette initiative très importante. Je vous salue. Cela demande beaucoup de travail. Je m'intéresse à cette question — je ne vous dirai pas depuis combien de temps, car vous sauriez mon âge —, mais je tiens à vous remercier.

Il y a environ 25 ou 30 ans, je donnais cette formation aux juges du Conseil canadien de la magistrature et du Conseil de l'Ouest sur la violence entre partenaires intimes. Il y a déjà des articles sur la formation des juges dans la Loi sur les juges. J'aimerais que vous me disiez quels sont les pouvoirs du Conseil dans la Loi sur les juges. Le paragraphe 60(2) proposé porte sur « [...] la violence entre partenaires intimes, le contrôle coercitif dans les relations entre partenaires intimes et dans les relations familiales [...] » Plus loin, on parle de séminaires sur la violence entre partenaires intimes et le contrôle coercitif dans les relations entre partenaires intimes.

Il est déjà question de la formation des juges et celle-ci a déjà été faite, mais d'après vos recherches, vous avez dû vouloir ajouter quelque chose. C'est déjà là, alors que pouvons-nous ajouter? C'est une très bonne initiative, et je vous en remercie.

Ms. Damoff: Regardless of the fact that it's there, it's not working, or Keira Kagan would still be here with us today. Keira is not the only case. All three of us have had women reach out to us. It's heartbreaking to hear their stories and to hear how they consistently go back to the courts. They know their children are in danger.

So the fact that it has existed indicates there is a flaw in what's happening.

Having said that, we can't tell the judges what to be training for. I sincerely hope that they will reach out to people like Dr. Kagan-Viater and other individuals who have been through the system to ask, "What should we be focusing on?" and speak to survivors of intimate partner violence and coercive control and work with them.

As you well know, senator, we can't dictate what they should do, but I would reiterate that there are obviously gaps in the system. This is what we are trying to highlight. It's similar to what we did with Bill C-3 on sexual assault training because we know there have been gaps within the judicial system.

I have said I hope even the stubborn judges who don't want to go to training will hear their colleagues at a golf game start talking about Keira Kagan and say, "What's that all about?" and hope that it filters into the conversations that people are having.

Beyond just judicial education, the fact this bill has come before Parliament and is now before you in the Senate is changing conversations. I have no doubt that the National Judicial Institute is listening and probably watching today, and I do hope they will reach out to survivors and tailor their training to make sure that it is effective.

Senator Jaffer: Ms. Damoff, I cannot disagree with anything you are saying — I absolutely agree — but the training the judges were getting at that time — they were also reaching out to survivors and listening to them. I absolutely agree with you on all of that, no doubt about it.

Where I think we do need the money — and you were talking about the government listening — are the resources provided to ensure the training is done. That's where we really need to focus, and that's something the government can control.

The other thing you were talking about is the monitoring. I really appreciated what Ms. Dhillon said about the monitoring and the security.

Mme Damoff : Peu importe qu'elle y soit ou non, elle ne fonctionne pas, sinon Keira Kagan serait encore parmi nous aujourd'hui. Keira n'est pas le seul cas. Nous avons toutes les trois eu des femmes qui ont fait appel à nous. C'est déchirant d'entendre leurs histoires et d'entendre comment elles retournent constamment devant les tribunaux. Elles savent que leurs enfants sont en danger.

Donc, le fait que cela existe indique qu'il y a une faille dans notre système.

Cela dit, nous ne pouvons pas dire aux juges à quoi doit servir leur formation. J'espère sincèrement qu'ils communiqueront avec des gens comme Mme Kagan-Viater et d'autres personnes qui sont passées par le système pour leur demander sur quoi ils devraient se concentrer, parler aux survivants de violence conjugale et de contrôle coercitif et travailler avec eux.

Comme vous le savez, madame la sénatrice, nous ne pouvons pas leur dicter ce qu'ils doivent faire, mais je répète qu'il y a un manifestement des lacunes dans le système. C'est ce que nous essayons de souligner. C'est semblable à ce que nous avons fait avec le projet de loi C-3 sur la formation en matière d'agression sexuelle parce que nous savons qu'il y a des lacunes dans le système judiciaire.

J'ai dit que j'espère que même les juges entêtés qui ne veulent pas suivre de formation entendront leurs collègues sur le terrain de golf parler de Keira Kagan et seront curieux de se renseigner sur cette affaire, et j'espère que cela se reflétera dans leurs discussions par la suite.

Au-delà de la formation des juges, le fait que ce projet de loi ait été présenté au Parlement et que vous en soyez maintenant saisis au Sénat change la nature des discussions. Je n'ai aucun doute que l'Institut national de la magistrature est à l'écoute et suit probablement notre réunion aujourd'hui, et j'espère qu'il communiquera avec les survivants et adaptera sa formation pour s'assurer qu'elle est efficace.

La sénatrice Jaffer : Madame Damoff, je ne peux pas être en désaccord avec ce que vous dites — je suis entièrement d'accord —, mais la formation que les juges recevaient à ce moment-là, ils écoutaient aussi les survivants. Je suis parfaitement d'accord avec vous à ce sujet, cela ne fait aucun doute.

Là où je pense que nous avons besoin d'argent — et vous avez dit que le gouvernement était à l'écoute —, c'est au niveau des ressources fournies pour assurer la formation. C'est là-dessus que nous devons vraiment nous concentrer, et c'est un aspect que le gouvernement peut contrôler.

L'autre chose dont vous avez parlé, c'est la surveillance. J'ai vraiment aimé ce que Mme Dhillon a dit au sujet de la surveillance et de la sécurité.

My challenge with the monitoring — and I'm with you; I'm just saying I want it to be even better, so don't get me wrong — is the issue we just heard last week, a few weeks ago, in that there are just not enough monitoring devices, especially in rural areas, and the challenge is, again, resources.

My urge to you is let's provide the resources. The Quebec government has taken leadership in buying all of those monitoring devices. That's what we need. Otherwise, rural areas and other areas will not have those devices. Have you looked into that?

The Chair: Could you limit your response to about one minute?

Ms. Saks: Certainly. I'm going to divide this into two parts. Thank you for your question, senator. I will use a famous phrase first, "If you build it, they will come."

By pairing the electronic monitoring in the bill with the understanding of coercive control, the idea is to raise awareness that this is a deterrent tool that is already in the judicial tool box but may not have been considered in a context such as coercive control.

In reference to your dedicated work on training on domestic and intimate partner violence, as I mentioned in my previous comments, traditionally it's been used in terms of physical markers. What we're encouraging judges and the legal system in general — whether it's social workers, prosecutors or legal representatives — is to look at the invisible warning signs and understand that they often play out in family courts by way of financial control, isolation, stalking, withholding of food, or bringing children home late on principle to create anxiety so that the judicial system knows what to look for.

We can always do better and more, but if we don't put this on the table and encourage the judiciary to consider these things in their own deliberations, then the request for financial resources won't be there. But I agree with you, it does need to be resourced.

Senator Pate: Thank you to each of you for being here and also to Keira's mom and family.

Le problème que pose la surveillance — et je suis d'accord avec vous; je dis simplement que je veux qu'elle soit encore meilleure, alors ne vous méprenez pas —, c'est ce que nous avons entendu la semaine dernière, il y a quelques semaines, c'est-à-dire qu'il n'y a tout simplement pas assez de dispositifs de surveillance, surtout dans les régions rurales, et le problème, encore une fois, réside dans l'insuffisance des ressources.

Je vous exhorte à fournir les ressources nécessaires. Le gouvernement du Québec a fait preuve de leadership en achetant beaucoup de dispositifs de surveillance. C'est ce dont nous avons besoin. Autrement, les régions rurales et d'autres régions n'auront pas ces appareils. Avez-vous examiné la question?

Le président : Pourriez-vous limiter votre réponse à environ une minute?

Mme Saks : Bien sûr. Je vais diviser ma réponse en deux parties. Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. Je dirai d'abord que « si l'on prend les mesures qui s'imposent, les résultats suivront ».

En jumelant la surveillance électronique prévue dans le projet de loi avec la compréhension du contrôle coercitif, l'idée est de sensibiliser les gens au fait qu'il s'agit d'un outil dissuasif qui se trouve déjà dans la boîte à outils judiciaire, mais qui n'a peut-être pas été envisagé dans un contexte comme le contrôle coercitif.

En ce qui concerne votre travail dévoué relativement à la formation sur la violence familiale et entre partenaires intimes, comme je l'ai dit dans mes commentaires précédents, traditionnellement, celle-ci est utilisée comme marqueur physique. Ce que nous encourageons les juges et le système juridique en général — qu'il s'agisse des travailleurs sociaux, des procureurs ou des avocats — à faire consiste à examiner les signes avant-coureurs invisibles et à comprendre que, devant les tribunaux de la famille, on détermine souvent qu'ils se présentent sous la forme de l'exercice d'un contrôle financier, de l'isolement, du harcèlement criminel, de ne pas donner assez à manger ou de ramener les enfants à la maison tardivement par principe pour créer de l'anxiété, de sorte que le système judiciaire sait donc quels comportements surveiller.

Nous pouvons toujours faire mieux et faire plus, mais si nous ne mettons pas cartes sur table et n'encourageons pas la magistrature à tenir compte de ces comportements dans ses propres délibérations, la demande de ressources financières ne sera pas présentée. Mais je suis d'accord avec vous, il faut des ressources.

La sénatrice Pate : Merci à chacune d'entre vous d'être ici, ainsi qu'à la mère et à la famille de Keira.

I certainly appreciate and support the intentions that are behind this. I have three major issues with the bill. One, the crux of this issue in my experience of some 40 years — I'm not quite as experienced as my colleague —

Senator Jaffer: She's younger than I am.

Senator Pate: — the issue is women aren't believed. They're not believed when they report the violence, and they're not believed when they report the risk to their children. That's at the crux of what happened to Keira.

Nothing in this bill, if it existed now, would have prevented what happened to Keira, and that's a horrific reality to face. But if we don't face it, then we do create the false sense of security that sometimes these kinds of options create for women. We know that in rural and First Nations communities in particular, the ability to access this — and having worked on the case of Helen Naslund, who lived 40 minutes from the closest police station, it was not just coercive control but nobody believed what was happening.

When we know that reality, it's not just about education; it's challenging myths and stereotypes, as we know. We have had to deal with that in sexual assault law and still have to deal with it, quite frankly.

Secondly, the reality that we're doing incremental law reform instead of fundamentally looking at how we address laws that were developed at a time when women and children were the property of men who married them or who fathered them is fundamental to why we keep doing these incremental changes, in my humble opinion. We need to be doing that.

I'm curious as to what the government is doing about those two areas because I think they can do some training with judges. There's been talk about how we do education and screen people coming up for judges.

Thirdly, the one thing that women's groups and those escaping violence have always agreed on is that resources are needed to facilitate that. I'm curious what steps are being taken around social, economic and health equality issues that would provide the groundwork to allow people to depart at those times. I know there's lots of work being done with shelters, but we also need to be looking at the economic inequality for women's issues.

Ms. Dhillon: Thank you, Senator Pate, for your question. I wholeheartedly agree with what you've said. At the time these laws were created, women and children were considered

J'apprécie et j'appuie certainement les intentions qui sous-tendent ce projet de loi. Le projet de loi me pose toutefois trois problèmes majeurs. Premièrement, l'essentiel de cette question, d'après mon expérience d'une quarantaine d'années — je ne suis pas aussi expérimentée que ma collègue.

La sénatrice Jaffer : Elle est plus jeune que moi.

La sénatrice Pate : ... le problème, c'est qu'on ne croit pas les femmes. On ne les croit pas lorsqu'elles signalent la violence, et on ne les croit pas lorsqu'elles signalent les risques pour leurs enfants. C'est ce problème qui est au cœur de ce qui est arrivé à Keira.

Rien dans ce projet de loi, s'il avait existé maintenant, n'aurait empêché ce qui est arrivé à Keira, et c'est une horrible réalité à affronter. Mais si nous n'y faisons pas face, nous créons un faux sentiment de sécurité que ce genre d'options crée parfois pour les femmes. Nous savons que, dans les collectivités rurales et les communautés des Premières Nations en particulier, la capacité d'avoir accès à ces services — et pour avoir travaillé au cas d'Helen Naslund, qui vivait à 40 minutes du poste de police le plus près, ce n'était pas seulement un contrôle coercitif, mais personne ne croyait ce qui se passait.

Lorsque nous connaissons cette réalité, il ne s'agit pas seulement d'éducation; il s'agit de remettre en question les mythes et les stéréotypes, comme nous le savons. Nous avons dû composer avec cette difficulté dans le droit relatif aux agressions sexuelles et en toute franchise, nous devons encore y faire face.

Deuxièmement, le fait que nous procédions à une réforme graduelle du droit, au lieu de nous pencher fondamentalement sur la façon dont nous traitons les lois qui ont été élaborées à une époque où les femmes étaient considérées comme étant la propriété de leurs maris et les enfants, comme la propriété des hommes qui les avaient élevés, explique fondamentalement pourquoi nous continuons d'apporter ces changements progressifs, à mon humble avis. C'est ce que nous devons faire.

Je suis curieuse de savoir ce que le gouvernement fait dans ces deux domaines, car je pense qu'il peut donner de la formation aux juges. Nous avons parlé de la façon dont nous faisons de l'éducation et de la sélection des candidats à la magistrature.

Troisièmement, les groupes de femmes et celles qui fuient la violence se sont toujours entendus sur le fait qu'il faut davantage de ressources. J'aimerais savoir quelles mesures sont prises en ce qui concerne les questions sociales, économiques et d'égalité en matière de santé pour permettre aux gens de fuir dans de telles situations. Je sais qu'il se fait beaucoup de travail avec les refuges, mais nous devons aussi nous pencher sur les problèmes d'inégalité économique des femmes.

Mme Dhillon : Je vous remercie, madame la sénatrice Pate, de votre question. Je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez dit. Au moment de la création de ces lois, les femmes et les

property. There's still a lot to be done, and it is being done incrementally, but with this bill and hopefully the passage of it, I think we will be moving way faster than we have in the past. Concrete steps are being taken to make sure that women have a sense of security.

I know you've also mentioned that there could be a false sense of security or that in rural areas, the internet is not very good. Even if it's spotty — this is my own personal view — and it gives somebody a 1% chance of survival, I don't think that is something we should pull back from or deny.

The other thing is that it also helps women or people who are accusing somebody of this kind of violence to not go through further psychological trauma. It prevents it. These are two things that we really need to help this scourge of domestic violence. I don't know if my colleagues would like to add anything.

Ms. Damoff: I first would like to applaud the work that you do, Senator Pate, and your advocacy. I've told you this personally, but I want to publicly thank you for the work that you do and know that it's appreciated. I agree with everything that you've said. I think we all do. Women are not believed. Jennifer was not believed when she went to the courts and said that her ex-husband was a threat.

When we were studying Rona Ambrose's bill when it was still a private member's bill, I was on the Status of Women Committee at the time, and we had a Crown prosecutor who came to committee. She said that probably the biggest change happening is the way that judges are being appointed now and who is being appointed to the bench.

That is going to take time before that filters its way through, but that struck me when she commented on that. She made the point that there's no one piece of legislation or one change that will fix the system. There are a number of things that need to happen.

What I keep hearing around this room, in Parliament, in my community and across Canada is that we're actually talking about these things now, and women are demanding change. Women are not standing still and being treated like property. Not all women have the same voices. Indigenous women still do not have the same voice that I do, and that's wrong. We need to be listening to all women, but I think this is one step that will move the needle on ensuring that women are believed.

enfants étaient considérés comme des biens. Il reste encore beaucoup à faire, et cela se fait progressivement, mais avec ce projet de loi et, espérons-le, son adoption, je pense que nous avancerons beaucoup plus vite que par le passé. Des mesures concrètes sont prises pour s'assurer que les femmes ont un sentiment de sécurité.

Je sais que vous avez également dit qu'il pourrait y avoir un faux sentiment de sécurité ou que, dans les régions rurales, l'Internet n'est pas très bon. Même s'il est sporadique — c'est mon opinion personnelle — pourvu qu'il donne à quelqu'un une chance de survie de 1 %, je ne pense pas que nous devrions nous en priver.

L'autre chose, c'est que cela aide aussi les femmes ou les gens qui accusent quelqu'un de ce genre de violence à ne pas subir d'autres traumatismes psychologiques. Cela a un effet préventif. Ce sont deux choses dont nous avons vraiment besoin pour lutter contre ce fléau qu'est la violence familiale. Je ne sais pas si mes collègues veulent ajouter quelque chose.

Mme Damoff : Je tiens d'abord à vous féliciter pour le travail que vous faites, sénatrice Pate, et pour vos efforts de sensibilisation. Je vous l'ai dit personnellement, mais je tiens à vous remercier publiquement du travail que vous faites et vous faire savoir que c'est apprécié. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Je pense que nous le sommes tous. On ne croit pas les femmes. Jennifer n'a pas été crue lorsqu'elle s'est présentée devant les tribunaux et a dit que son ex-mari était une menace.

Lorsque nous avons étudié le projet de loi de Rona Ambrose, alors qu'il s'agissait encore d'un projet de loi d'initiative parlementaire, je siégeais au Comité de la condition féminine à l'époque, et une procureure de la Couronne a comparu devant le comité. Elle a dit que le plus grand changement est probablement la façon dont les juges sont nommés maintenant et qui est nommé à la magistrature.

Il faudra du temps avant que cela se concrétise, mais cela m'a frappée lorsqu'elle en a parlé. Elle a fait valoir qu'une seule loi ou qu'un seul changement ne permettra pas de corriger le système. Un certain nombre de choses doivent se produire.

Ce que j'entends constamment dans cette salle, au Parlement, dans ma collectivité et partout au Canada, c'est que nous parlons désormais de ces problèmes et que les femmes exigent des changements. Les femmes ne font plus du surplace et elles ne sont plus traitées comme des biens. Les femmes n'ont pas toutes la même voix. Les femmes autochtones n'ont toujours pas la même voix que moi, et c'est inacceptable. Nous devons être à l'écoute de toutes les femmes, mais je pense que c'est un pas dans la bonne direction pour faire en sorte que les femmes soient crues.

We absolutely need resources. There's no question that we need more resources for women who are fleeing intimate partner violence, women who are facing violence at home in their community where they're living. I don't think anybody is going to disagree with you on that. We need to keep working to make that happen. I'm happy to work with you and others on that.

Senator Batters: Thanks very much for being here. I want to commend my colleague Senator Boisvenu, who is travelling with the committee this week, for being the first to try to enshrine intimate partner violence training for judges as an amendment to Bill C-3 in 2021. At that time, the government's deputy leader, when speaking on behalf of the government, had said this amendment would "bring little added value." I'm happy to see today the government has had a change of heart and sees the importance of these amendments as presented in this bill that we have before us.

From your perspective, I would like to know what the added value is that these new judicial training requirements provide. When I say "judicial training requirements," this bill doesn't really make this required; it only requires the training seminars for judges be established on these topics. There's no requirement that the crucial courses for judges are actually taken.

As Senator Jaffer pointed out a little while ago here, these seminars have been offered to judges for years. So what is the added value that this part of your bill provides?

Ms. Saks: Thank you, Senator Batters, for your question. I'd like to acknowledge that in previous deliberations with regard to Senator Boisvenu's bill there was another government's position previously — the context by which that debate happened — because I think it's critical to understanding why the government at that time in this chamber didn't necessarily support the amendments that were there.

In reference to your questions today in terms of added value, I go back to our understanding of coercive control in the public discourse. Coercive control previously in the family court system, when financial abuse or psychological abuse were playing out, oftentimes the deliberations in the family court would be, "Well, it's a difficult divorce. There's antagonism between the partners." The judge has to rule in the best interests of the child, without understanding that there were present markers of coercive control in that dynamic.

The added value is that these discussions did not happen previously. This type of abuse was thought to be part of the "ugliness of divorce." It was thought to be part of the dysfunctionality of a family and not a form of abuse. What we

Nous avons absolument besoin de ressources. Il ne fait aucun doute que nous avons besoin de plus de ressources pour les femmes qui fuient la violence entre partenaires intimes, les femmes qui sont victimes de violence à la maison dans leur collectivité. Je ne pense pas que quiconque soit en désaccord avec vous à ce sujet. Nous devons continuer à travailler en ce sens. Je me ferai un plaisir de travailler avec vous et d'autres à cet égard.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup d'être ici. Je tiens à féliciter mon collègue, le sénateur Boisvenu, qui accompagne le comité cette semaine, d'avoir été le premier à essayer d'inscrire la formation des juges sur la violence entre partenaires intimes dans le projet de loi C-3 en 2021. À l'époque, le leader adjoint du gouvernement, lorsqu'il parlait au nom du gouvernement, avait dit que cet amendement apporterait peu de valeur ajoutée au projet de loi. Je suis heureuse de constater aujourd'hui que le gouvernement a changé d'idée et qu'il reconnaît l'importance des modifications proposées dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

De votre point de vue, j'aimerais savoir quelle est la valeur ajoutée de ces nouvelles exigences en matière de formation des juges. Lorsque je parle des exigences en matière de formation des juges, le projet de loi n'en fait pas vraiment une exigence; il exige seulement que des séminaires de formation pour les juges soient établis sur ces sujets. Rien n'exige que les cours essentiels pour les juges soient suivis.

Comme la sénatrice Jaffer l'a souligné il y a quelque temps, ces séminaires sont offerts aux juges depuis des années. Quelle est donc la valeur ajoutée de cette partie de votre projet de loi?

Mme Saks : Je vous remercie, sénatrice Batters, de votre question. Je tiens à souligner que, lors des délibérations précédentes sur le projet de loi du sénateur Boisvenu, un autre gouvernement avait déjà pris position — le contexte dans lequel ce débat a eu lieu — parce qu'il est essentiel, à mon avis, de comprendre pourquoi le gouvernement de l'époque n'a pas nécessairement appuyé au Sénat les amendements qui étaient proposés.

Pour ce qui est de votre question d'aujourd'hui sur la valeur ajoutée, je reviens à notre compréhension du contrôle coercitif dans le discours public. Auparavant, dans le système des tribunaux de la famille, lorsqu'il y avait de l'exploitation financière ou psychologique, les délibérations du tribunal de la famille se résumaient souvent à conclure qu'il s'agissait d'un divorce difficile, et qu'il y avait de l'antagonisme entre les partenaires. Le juge devait se prononcer dans l'intérêt supérieur de l'enfant, sans toujours comprendre qu'il y avait des marqueurs de contrôle coercitif dans cette dynamique.

La valeur ajoutée, c'est que ces discussions n'avaient pas lieu auparavant. On pensait que ce type d'abus était courant dans les cas de divorce. On pensait qu'il relevait du dysfonctionnement d'une famille et non d'une forme d'abus. Ce que nous avons

have heard from Canadians across this country — men and women, I might add — is that this type of abuse was not recognized in their own process of moving through either the family courts or the criminal courts and the ability to protect themselves and their children.

We have moved the conversation, the discussion and the deep understanding along to a point where women and men who are protecting themselves and their children have the ability to put evidence before the court. Previously, you would have had to have been bruised or broken and filed a police report to justify a claim of domestic violence. With the definition of coercive control now in the public debate, there are other tools available to be able to protect oneself when standing before a judge. By adding that education and training, that is the added value.

Senator Batters: I practised family law in Saskatchewan for many years before I came to the Senate and I would say that some of those things were certainly known for quite some time. I've been in the Senate now for 10 years. I think many of those things have been known for a considerable period of time, but, yes, I absolutely want these important conversations to continue. I just want to make sure that it actually counts when we have terrible situations like the one that precipitated this private member's bill to begin with and other situations that I've experienced, including my own legal assistant, who was murdered by her ex-husband.

Yes, we have to do a lot of work in this area. I just want to make sure these things actually count. That's why I'm trying to make sure we have as good of a bill as we can here.

I want to move on to the issue of electronic monitoring technology. We heard recently at our committee from critics of this type of electronic monitoring technology, stating it can provide a false sense of security among victims of violence. How would you respond to that particular point?

Ms. Dhillon: Thank you for your question. As I've mentioned before, the sense of security that comes from this I think has more weight than maybe an expert saying that there's a false sense of security. I mentioned before people who are victims of violence or potential victims of even further violence — to them it will give peace of mind. It will give them the ability to be in a certain place or not be in a certain place, to protect themselves if this person is coming too close to them. Oftentimes we see when a judge orders somebody to stay away from their spouse, they actually start doing the opposite. They start stalking them. They start following them everywhere, harassing them. With this kind of mechanism, they can see on an app how close this person is and do things to prevent further harm to themselves and their children.

entendu de la part des Canadiens de partout au pays — des hommes et des femmes, dois-je ajouter — c'est que ce type d'abus n'était pas reconnu dans le cadre de leur propre processus de recours aux tribunaux de la famille ou aux tribunaux criminels et de leur capacité de se protéger et de protéger leurs enfants.

Nous avons fait évoluer le dialogue, la discussion et la compréhension profonde jusqu'au point où les femmes et les hommes qui se protègent et qui protègent leurs enfants ont la capacité de présenter des preuves devant le tribunal. Auparavant, il fallait avoir des ecchymoses ou des fractures et déposer un rapport de police pour justifier une allégation de violence familiale. Compte tenu de la définition du contrôle coercitif dans le débat public, il existe d'autres outils pour se protéger lorsqu'on comparaît devant un juge. En ajoutant l'éducation et la formation, c'est la valeur ajoutée.

La sénatrice Batters : J'ai pratiqué le droit de la famille en Saskatchewan pendant de nombreuses années avant d'arriver au Sénat et je dirais que certains de ces aspects étaient certainement connus depuis un certain temps. Je siége au Sénat depuis maintenant 10 ans. Je pense que bon nombre de ces éléments sont connus depuis longtemps, mais oui, je tiens absolument à ce que ces discussions importantes se poursuivent. Je veux simplement m'assurer que cela compte vraiment lorsque nous sommes témoins de situations terribles comme celle qui a été à l'origine de ce projet de loi d'initiative parlementaire et d'autres situations que j'ai vécues, y compris celle de ma propre adjointe juridique, qui a été assassinée par son ex-mari.

Oui, nous avons beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Je veux simplement m'assurer que ces choses comptent vraiment. C'est pourquoi j'essaie de m'assurer que notre projet de loi est aussi bon que possible.

J'aimerais passer à la question de la technologie de surveillance électronique. Nous avons entendu récemment au comité des critiques de ce type de technologie de surveillance électronique, qui affirment qu'elle peut donner un faux sentiment de sécurité aux victimes de violence. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Mme Dhillon : Je vous remercie de votre question. Comme je l'ai déjà dit, le sentiment de sécurité qui en découle a plus de poids qu'un expert qui dit qu'il y a un faux sentiment de sécurité. J'ai déjà parlé des personnes qui sont victimes de violence ou qui pourraient être victimes de violence encore plus grave, et cela leur procurera la tranquillité d'esprit. Cela leur permettra d'être à un certain endroit ou de ne pas être à un certain endroit, de se protéger si cette personne vient trop près d'eux. Souvent, lorsqu'un juge ordonne à quelqu'un de s'éloigner de sa conjointe, il fait exactement le contraire. Il commence à la traquer. Il commence à la suivre partout, à la harceler. Grâce à ce genre de mécanisme, elle peut voir sur une application à quel point cette personne est proche et prendre des mesures pour prévenir d'autres préjudices pour elle-même et ses enfants.

There was a case in Quebec where a woman did everything she could to protect herself. She changed addresses, she changed jobs, and I believe he followed her from court and found out where she lived. He waited outside the house. It was around Christmastime. She left the house to go to the garage and get decorations. When she came inside, he was already hiding in the house. He had made his way in. He raped her in front of their two-year-old child. She ran and hid in the washroom with the child, and he was going to murder both of them, but she begged him in the name of the daughter. When she came out, he had committed suicide.

This kind of mechanism allows somebody to be able to see where that person they're in danger from is and do something preventive. She could have called the police. Maybe she wouldn't have gone out to the garage and left the front door unlocked. There are so many "maybes," but at least we give the chance to a person to survive, even one person, like I said.

Senator Klyne: Welcome to our guests and thank you for your briefing. I did have a line of questioning I was going to follow, but I want to pick up on what Senators Jaffer, Manning and Pate talked about. I'd like to think about these bracelets as a deterrent. I hope they would be fully a deterrent, but the other side of that one being prevention — there's a question there.

In looking at some of the amendments, on prevention, is there consideration for awareness and training for police officers that when this goes off, it's go time and not the-sky-is-falling-type thing. No, this is a real-life thing you need to monitor. Whether or not you feel it's right, if it's going off, you need to go. Maybe there are occasions where there's not foot dragging but competing priorities of things. To me, that would be a top priority to respond to. I'm just wondering about that.

Also, in reference to rural areas, would there be some consideration given to a reasonably broader range of restriction to allow what might be a longer response time?

Ms. Damoff: I'll maybe speak to the police training because I mentioned earlier about the Province of Ontario passing a motion by my counterpart, Effie Triantafilopoulos, on this type of education. It's not just around electronic monitoring; it's about response to incidents of intimate partner violence. We know that sometimes the police don't take it seriously and don't respond in the same way.

My hope is that with this bill being passed, with broader public awareness and with provinces like Ontario and Quebec — Quebec is doing terrific work around sexual violence and domestic violence — we will see a change in the way that police are trained and the way that child and family services are trained.

Il y a eu un cas au Québec où une femme a tout fait pour se protéger. Elle a changé d'adresse, elle a changé d'emploi, et je crois qu'il l'a suivie en partant du tribunal et qu'il a découvert où elle vivait. Il a attendu à l'extérieur de la maison. C'était aux alentours de Noël. Elle a quitté la maison pour aller chercher des décorations dans le garage. Lorsqu'elle est entrée, il se cachait déjà dans la maison. Il s'était frayé un chemin. Il l'a violée devant leur enfant de deux ans. Elle s'est enfuie et s'est cachée dans les toilettes avec l'enfant, et il allait les tuer toutes les deux, mais elle l'a supplié au nom de sa fille. Lorsqu'elle est ressortie des toilettes, il s'était suicidé.

Ce genre de mécanisme permet à une personne de voir où se trouve celui qui constitue un danger et de prendre des mesures préventives. Elle aurait pu appeler la police. Peut-être qu'elle ne serait pas allée au garage et peut-être qu'elle n'aurait pas laissé la porte d'entrée déverrouillée. Il y a tellement de « peut-être » avec le recul, mais au moins, on donne la chance à une personne de survivre, même si ce n'est qu'une seule personne, comme je l'ai dit.

Le sénateur Klyne : Bienvenue à nos invitées et merci de votre exposé. J'avais une série de questions à poser, mais j'aimerais revenir sur ce que les sénateurs Jaffer, Manning et Pate ont dit. J'aimerais voir ces bracelets comme un moyen de dissuasion. J'espère qu'ils auront un effet dissuasif complet, mais l'autre aspect de la question est la prévention — c'est une question qui se pose.

En ce qui concerne certains des amendements, à propos de la prévention, envisage-t-on de sensibiliser et de former les agents de police pour qu'ils sachent que, lorsque cela se produit, c'est le temps d'agir et ce n'est pas comme si le ciel nous tombait sur la tête. Non, c'est quelque chose de concret qu'il faut surveiller. Peu importe ce que vous en pensez, si ça sonne, vous devez partir. Il y a peut-être des occasions où l'inaction n'est pas attribuable à des tergiversations, mais plutôt à des priorités concurrentes. À mon avis, ce serait une priorité absolue. Je m'interroge à ce sujet.

De plus, en ce qui concerne les régions rurales, serait-il possible d'envisager un éventail de restrictions raisonnablement plus large pour tenir compte d'un délai d'intervention plus long?

Mme Damoff : Je vais peut-être parler de la formation des policiers parce que j'ai dit plus tôt que l'Ontario a adopté une motion de mon homologue, Effie Triantafilopoulos, sur ce type d'éducation. Il ne s'agit pas seulement de surveillance électronique; il s'agit de réagir aux incidents de violence entre partenaires intimes. Nous savons que, parfois, la police ne prend pas la chose au sérieux et ne réagit pas de la même façon.

J'espère qu'avec l'adoption de ce projet de loi, avec une plus grande sensibilisation du public et avec des provinces comme l'Ontario et le Québec — le Québec fait un travail formidable en ce qui concerne la violence sexuelle et la violence familiale —, nous verrons un changement dans la façon dont la police est

We, as a federal government, are not specifically training local police services. The only police service that we are responsible for is the RCMP. There is no reason why we can't have more training with the RCMP because in some communities they are the police service that is responding, but we need to have a broad conversation. You're absolutely right with what you're saying on the training.

Ms. Saks: We do have models that we can look at. As I mentioned earlier in my opening remarks, we are in lockstep with other countries that are looking at the various tools available in addressing this. When we look at the Spanish system, for example, it is really a much more holistic approach in which there is public awareness for women and families through child and family services, hospitals and police services that an option for monitoring is available to them if they feel unsafe. There is also the piece of the puzzle where there is a cooperative nature in the Spanish system of social services working with policing once electronic monitoring has been put into place. There are certainly models that we can look at to encourage our respective jurisdictions and counterparts to explore.

In the province of Quebec, where monitoring is being done, studies are being done on its implementation over the last 10 years to see its efficacy, that is who is being ordered to use bracelets and how well they work in those contexts. The data and analysis from that will also better inform jurisdictions on how best to work with the tools available to them.

Ms. Dhillon: Quebec is one of the only jurisdictions that started with this program. It will also help with uniformity across the country. As you mentioned, sometimes there is maybe not foot dragging, but prioritization of incidents. This empowers the person — the complainant, the victim — to be able to do something for themselves. Maybe they'll get a family member over to help them; maybe they'll leave that location and go somewhere else for the time being if they see the person driving around the house. We've heard stories where the victim or the complainant will look outside the window and see the accused sitting in his car, staring at the house, or they see the vehicle going around the house. This empowers them. Thank you.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Clement: Hello, and welcome.

formée et dont les gens des services à l'enfance et à la famille sont formés. Le gouvernement fédéral ne forme pas spécifiquement les services de police locaux. Le seul service de police dont nous sommes responsables est la GRC. Il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas offrir plus de formation à la GRC parce que, dans certaines collectivités, c'est le service de police qui intervient, mais nous devons tenir un dialogue général. Vous avez parfaitement raison en ce qui concerne la formation.

Mme Saks : Il y a des modèles dont nous pouvons nous inspirer. Comme je l'ai dit plus tôt dans ma déclaration préliminaire, nous travaillons de concert avec d'autres pays qui examinent les divers outils disponibles pour régler ce problème. Dans le système espagnol, par exemple, on a adopté une approche beaucoup plus globale dans le cadre de laquelle le public est sensibilisé au sort des femmes et des familles par l'entremise des services à l'enfance et à la famille, des hôpitaux et des services de police pour qu'ils puissent exercer une surveillance si elles ne se sentent pas en sécurité. Le système espagnol des services sociaux comporte également une nature coopérative, qui fait que l'on travaille avec les services policiers une fois que la surveillance électronique a été mise en place. Il existe certainement des modèles que nous pouvons examiner et encourager nos administrations respectives et nos homologues à explorer.

Au Québec, où il y a de la surveillance, des études sont faites sur sa mise en œuvre au cours des 10 dernières années pour en vérifier l'efficacité, c'est-à-dire qui reçoit l'ordre d'utiliser des bracelets et à quel point ils fonctionnent bien dans ces contextes. Les données et l'analyse qui en découleront permettront également de mieux informer les administrations sur la meilleure façon de travailler avec les outils à leur disposition.

Mme Dhillon : Le Québec est l'une des seules provinces à avoir lancé ce programme. Cela favorisera également l'uniformité à l'échelle du pays. Comme vous l'avez dit, parfois, ce n'est peut-être pas une question de se traîner les pieds, mais on priorise les incidents. Cela permet à la personne — la plaignante, la victime — de prendre des mesures elle-même. Peut-être va-t-elle demander à un membre de sa famille de les aider; peut-être va-t-elle quitter cet endroit et aller ailleurs pour l'instant si elle voit la personne qui rôde en voiture autour de la maison. Nous avons entendu des histoires où la victime ou la plaignante regarde par la fenêtre et voit l'accusé assis dans sa voiture, qui observe la maison, ou elle voit le véhicule qui fait le tour de la maison. Cela lui donne le pouvoir d'agir dans un tel cas. Merci.

Le président : Merci.

[Français]

La sénatrice Clement : Bonjour et bienvenue.

[English]

I want to tell you that it's good to see women in politics. It's personally and profoundly inspiring for me. I thank you for doing that and for being that.

Ms. Saks, you referenced the conversations with stakeholders and the partnerships that you have with different levels of government, including municipal government. I'm always listening for the municipal. As a former mayor, I always lean into that because intimate partner violence affects specific families and victims, but it affects entire communities too. The health of entire communities is impacted.

This bill obviously has a lot of consensus. We are aware of that. I would like you to push past that and lean into the conversations that you had with the stakeholders. I worry a lot about the trust that Canadians have in our legal system in general, in the judiciary and in all the facets of our criminal justice system. Women, in particular, don't trust. What have you heard and what more should we be doing? We talked about resources, but broaden the conversation. Tell us what you heard.

Ms. Saks: The conversations that I've heard since bringing this bill forward have ranged from women literally coming up to me outside of West Block, saying, "Thank you. You've changed my life because my ex-husband has now been told that he needs to be aware that this bill is coming to the fore and if he doesn't stop financially and psychologically abusing me through our separation process, he might wind up with an ankle bracelet." That is not the intention of the bill, but the point is that lawyers are talking about it, families are talking about it and women are coming forward and saying to us, "Thank you."

If I can be a bit bold and personal, as a divorced woman myself who had to navigate the family court system, it does need to be better resourced. The time delays are tremendous. It is disheartening for many single parents trying to navigate safety and security, whether it be financial, emotional or otherwise, in a system that doesn't answer their call.

I am a privileged woman living in an urban centre, but I was in Nunavut this summer and spent time with your colleague Senator Patterson at the women's shelter in Iqaluit. I understood the journey of a woman to be able to leave her community to safety at the one shelter in the entire territory and what it would take for her to get there with her children, barring snowstorms or plane delays or someone at the airport calling her partner while he's out on the land hunting and telling him, "Hey, your partner is at the airport. Come and get her."

[Traduction]

Je tiens à vous dire qu'il est bon de voir des femmes en politique. C'est une source d'inspiration personnelle et profonde pour moi. Je vous en remercie.

Madame Saks, vous avez parlé des discussions avec les intervenants et de vos partenariats avec différents ordres de gouvernement, y compris les administrations municipales. J'écoute toujours les municipalités. En tant qu'ancienne mairesse, j'ai toujours appuyé cette idée parce que la violence entre partenaires intimes touche des familles et des victimes en particulier, mais elle touche aussi des collectivités entières. La santé de collectivités entières est touchée.

De toute évidence, ce projet de loi fait l'objet d'un large consensus. Nous en sommes conscients. J'aimerais que vous alliez au-delà de cela et que vous vous en teniez à vos discussions avec les intervenants. Je m'inquiète beaucoup de la confiance que les Canadiens accordent à notre système juridique en général, à la magistrature et à toutes les facettes de notre système de justice pénale. Les femmes, en particulier, ne font pas confiance au système. Qu'avez-vous entendu et que devrions-nous faire de plus? Nous avons parlé de ressources, mais je vous demande d'approfondir le sujet. Dites-nous ce que vous avez entendu.

Mme Saks : Les discussions que j'ai entendues depuis que j'ai présenté ce projet de loi vont des femmes qui sont venues me voir à l'extérieur de l'édifice de l'Ouest pour me remercier et me dire que j'avais changé leur vie parce que leur ex-mari s'était fait dire qu'il devait savoir que ce projet de loi allait être présenté et que s'il ne cessait pas de la maltraiter financièrement et psychologiquement pendant leur processus de séparation, il pourrait se retrouver avec un bracelet à la cheville. Ce n'est pas l'intention du projet de loi, mais le fait est que les avocats en parlent, les familles en parlent et les femmes nous en remercient.

Si je peux me permettre d'être un peu directe et parler sur un plan plus personnel, en tant que femme divorcée qui a dû s'y retrouver dans le système des tribunaux de la famille, je dirais qu'il faut y affecter davantage de ressources. Les délais sont énormes. C'est décourageant pour de nombreuses cheffes de famille monoparentale qui essaient de naviguer en toute sécurité, que ce soit sur le plan financier, émotionnel ou autre, dans un système qui ne répond pas à leur appel.

Je suis une femme privilégiée qui vit dans un centre urbain, mais j'étais au Nunavut cet été et j'ai passé du temps avec votre collègue, le sénateur Patterson, au refuge pour femmes d'Iqaluit. J'ai compris le parcours du combattant d'une femme qui devrait quitter sa communauté pour se mettre à l'abri dans le seul refuge de tout le territoire et ce qu'il lui faudrait faire pour s'y rendre avec ses enfants, sans parler du risque d'une tempête de neige ou d'un retard d'avion, ou du risque que quelqu'un à l'aéroport appelle son conjoint pendant qu'il est à la chasse et l'avertisse de venir chercher sa conjointe à l'aéroport.

We have a lot of work to do to build trust and resources here, but I also know that in Nunavut judges circulate in the 26 communities to hear cases. It gives me some knowledge that we've done something by better equipping a judge who will go to that remote community so that when the woman comes before him who hasn't been able to make it to the shelter in Iqaluit, she can talk about coercive abuse. Hopefully, that judge, having taken the training or having heard our deliberations, will take that into consideration in providing safety for her and her children.

I've heard from male partners who have come to me and said "thank you" as well because they understand that the cycles of abuse that happen aren't always to women. They happen in the context of a dysfunctional relationship, where the victims aren't always the ones that we see. We heard the considerations in committee as well in terms of gender. Abuse is genderless. There are those who came forward and thanked us for that as well, for acknowledging that this can happen in any family context. We have heard a lot.

We also heard from the Province of Saskatchewan, lamenting that they wished they could follow in the footsteps of Ontario and my colleague's counterpart in contemplating "Keira's Law" because currently in Saskatchewan there isn't a context for that in terms of family acts. Families are paying attention. Women are paying attention. Legal counsel are paying attention. If we've done anything by opening the door much wider on the dynamics of abuse that happen behind closed doors in families, then I know that we've pushed the needle forward.

The Chair: Thank you, Ms. Saks. There is a small amount of time for a second round.

Senator Jaffer: Once again, I want to thank you all for your work. We can have so much discussion, but it all boils down to resources for me. Ms. Damoff was saying that women are standing up now. I can tell you that we have been standing up. I've been working on violence against women for many years. We've been standing up and had a national panel on this. We've done a lot of work. I still salute you because where you are, you have power and, with that, you can bring change. I thank you for that.

I have two things to say. First, when we talk about intimate partner violence, please don't forget our diverse Canada. When you were talking about resources, we have to look at very difficult issues for minority women.

Nous avons beaucoup de travail à faire pour bâtir la confiance et les ressources ici, mais je sais aussi qu'au Nunavut, les juges circulent dans les 26 communautés pour entendre les causes. Cela me permet de savoir que nous avons fait quelque chose en équipant mieux un juge qui se rendra dans cette collectivité éloignée, de sorte que lorsque la femme qui n'a pas pu se rendre au refuge d'Iqaluit se présente devant lui, elle puisse parler de violence coercitive. J'espère que le juge, après avoir suivi la formation ou entendu nos délibérations, en tiendra compte pour assurer sa sécurité et celle de ses enfants.

J'ai entendu des conjoints qui sont venus me remercier également parce qu'ils comprennent que les cycles de violence qui se produisent ne visent pas toujours les femmes. Ils se produisent dans le contexte d'une relation dysfonctionnelle, où les victimes ne sont pas toujours celles que nous croyons. Nous avons entendu parler des considérations sexospécifiques en comité. La violence peut faire des victimes chez les hommes comme chez les femmes. Il y en a qui nous ont remerciés de reconnaître que cela peut se produire dans n'importe quel contexte familial. Nous avons entendu beaucoup de choses.

Nous avons également entendu des représentants de la Saskatchewan, qui aimeraient suivre les traces de l'Ontario et de mon homologue de cette province et envisager l'adoption de la « loi de Keira », parce qu'à l'heure actuelle, en Saskatchewan, le contexte n'y est pas favorable en ce qui concerne les lois sur la famille. Les familles suivent le dossier. Les femmes le suivent aussi de près. Les avocats se tiennent aussi au courant. Si nous avons pu faire avancer le dossier en ouvrant beaucoup plus la porte à la dynamique de la violence qui se produit derrière des portes closes dans les familles, je sais que nos efforts n'ont pas été vains.

Le président : Merci, madame Saks. Il reste un peu de temps pour un deuxième tour.

La sénatrice Jaffer : Encore une fois, je tiens à vous remercier tous de votre travail. Nous pouvons avoir tant de discussions, mais tout se résume à la question des ressources pour moi. Mme Damoff disait que les femmes se lèvent maintenant. Je peux vous dire que nous nous sommes toutes levées. Je lutte contre la violence faite aux femmes depuis de nombreuses années. Nous avons pris position et nous avons eu un panel national à ce sujet. Nous avons fait beaucoup de travail. Je vous salue tout de même parce que là où vous êtes, vous avez du pouvoir et, avec cela, vous pouvez apporter des changements. Je vous en remercie.

J'ai deux choses à dire. Premièrement, lorsque nous parlons de violence entre partenaires intimes, n'oubliez pas que le Canada dans lequel nous vivons actuellement est diversifié. Lorsque vous avez parlé de ressources, nous devons nous pencher sur des questions très difficiles pour les femmes en situation minoritaire.

The second is the Minnesota model — for all the years that I've been talking on this issue — where as soon as the man is charged with violence against his intimate partner, an advocate arrives for the wife and shepherds her through the system. It is a very successful model. They have been doing it for years. May I ask that when you speak to the Minister for Women and the Minister of Justice, that is what we need, the Minnesota model, to help with issues of violence against women? Thank you for all your work. Thank you very much.

The Chair: I invite your answer to be that you agree with Senator Jaffer in her observations, and then I'll turn to Senator Pate.

Ms. Damoff: I didn't want to imply, Senator Jaffer, that you hadn't been — I want to grow up to be just like you, so —

Senator Jaffer: No, you don't.

Ms. Damoff: — and many other women who have been leading this charge for a long time.

Senator Jaffer: I just did not want to leave the —

Ms. Damoff: No, no. Not at all.

Senator Jaffer: No, I know you didn't.

The Chair: Thanks, Ms. Damoff.

Senator Pate: Thank you, Ms. Saks, for talking about Iqaluit. The last time I was there, not only was the shelter overflowing, but they were putting women in jail for their own protection because there was no more room. That sends shivers up my spine constantly. As well, most of the women I know who have been in this situation have ended up dead.

There has to be some discussion about how the monitoring is happening. The women I'm hearing from are saying yes to this because it's all that's being offered, not because it's what they think will work. They've gone for years to get court orders and restraining orders. The same arguments being used now for electronic monitoring were the same arguments used for restraining orders, but the same women — poor women, Black women, otherwise racialized and Indigenous women — are the ones who are not believed. If I called, I have no doubt that I would probably get the monitoring device. I could afford to pay for it myself if I had to. Not everybody is in that situation.

Deuxièmement, je veux parler du modèle du Minnesota — et j'en parle depuis de si nombreuses années — où, dès que l'homme est accusé de violence contre sa partenaire intime, un défenseur arrive pour la conjointe et la guide dans le système. C'est un modèle qui fonctionne très bien. Il est appliqué depuis des années. Puis-je vous demander, lorsque vous parlerez à la ministre des Femmes et au ministre de la Justice, de leur dire que c'est de ce modèle du Minnesota dont nous avons besoin pour lutter contre la violence faite aux femmes? Merci pour tout votre travail. Merci beaucoup.

Le président : Je vous invite à répondre que vous êtes d'accord avec la sénatrice Jaffer dans ses observations, puis je céderai la parole à la sénatrice Pate.

Mme Damoff : Je ne voulais pas laisser entendre, sénatrice Jaffer, que vous n'aviez pas été... Vous êtes un modèle pour moi, alors...

La sénatrice Jaffer : Allons.

Mme Damoff : ... et pour de nombreuses autres femmes qui mènent ce combat depuis longtemps.

La sénatrice Jaffer : Je ne voulais tout simplement pas quitter le ...

Mme Damoff : Non, non. Pas du tout.

La sénatrice Jaffer : Non, je sais que ce n'était pas votre intention.

Le président : Merci, madame Damoff.

La sénatrice Pate : Merci, madame Saks, d'avoir parlé d'Iqaluit. La dernière fois que j'y suis allée, non seulement le refuge était débordé, mais on emprisonnait des femmes pour leur propre protection parce qu'il n'y avait plus de place dans le refuge. J'en ai encore des frissons. De plus, la plupart des femmes que je connais qui se sont retrouvées dans cette situation sont aujourd'hui mortes.

Il faut discuter de la façon dont s'exerce la surveillance. Les femmes dont j'entends parler acceptent cette situation parce que c'est tout ce qui est offert, et non parce que c'est ce qu'elles pensent qui va fonctionner. Elles devaient auparavant attendre des années avant d'obtenir des ordonnances judiciaires et des ordonnances de non-communication. Les mêmes arguments invoqués aujourd'hui en faveur de la surveillance électronique étaient les mêmes que pour les ordonnances de non-communication, mais ce sont les mêmes femmes — les femmes pauvres, les femmes noires, autrement racisées et autochtones — qui ne sont pas crues. Si j'appelais, je n'ai aucun doute que j'obtiendrais probablement le dispositif de surveillance. Je pourrais le payer moi-même si je le devais. Ce n'est pas tout le monde qui est dans cette situation.

The demographics are also important and, going back to the issue that you mentioned earlier in terms of the emancipatory mechanisms that need to be put in place writ large — and I am not suggesting you are not interested in that, because I know you all are — but in this one, I think some requests, some expectation that your counterparts, the cabinet will ensure that the data is captured and that the review of the criminal law that has been promised occurs, as well as the review of the process of appointing — all of those things need to be a part of this, in my opinion. I'm curious as to whether there are any of those moves afoot to really ensure the changes are happening. I know the Law Commission is on the books, but we don't see it yet.

Ms. Saks: Thank you for your question. Just as MP Damoff said to Senator Jaffer, I would like to grow up and be just like you.

I appreciate the advocacy that you do in terms of racialized, marginalized and Indigenous communities, particularly women and children. I would say one of the things that we're seeing the shifts in, in the process that we are in as a government in reconciliation, is Indigenous policing, which will be a big component in putting within the steering wheel of communities to be able to identify. We have an obligation to ensure that the tools and resources for the training and the conversations that we're talking about for our judiciary are available within those new structures that we're setting up.

I know in terms of my own work on the Indigenous early-learning file, we're looking at ways that we can support and enhance the family construct because sometimes it's at a daycare where early childhood educators will see the first signs where something is just not right, but we also do understand that in this path that we're on in reconciliation, we're here to offer resources and supports, but the voice of the community comes first in understanding how they want to best manage the safety, security, resilience and growth of their communities. It's a path that we do together.

The Chair: Thank you very much.

Senator Batters: I want to go back to an earlier comment that you made, Ms. Dhillon, where you talked about how even with spotty internet, we could have a 1% chance of survival, but let's try to increase substantially that 1% chance of survival because of spotty internet. Your government has previously made major promises about improving rural broadband, and that could have a huge impact on this issue. Because of this bill, will you go back to your government to tell them that?

Les données démographiques sont également importantes et, pour revenir à la question dont vous avez parlé plus tôt au sujet des mécanismes émancipateurs qui doivent être mis en place en général — et je ne dis pas que cela ne vous intéresse pas, parce que je sais que vous l'êtes tous —, mais dans ce cas-ci, je pense que certaines demandes, on s'attend à ce que vos homologues, les membres du Cabinet, veillent à ce que les données soient saisies et à ce que l'examen du droit pénal qui a été promis se fasse, ainsi que l'examen du processus de nomination — toutes ces choses doivent faire partie du processus, à mon avis. Je suis curieuse de savoir s'il y a des mesures en cours pour s'assurer que les changements se produisent vraiment. Je sais que la Commission du droit est envisagée, mais nous l'attendons encore.

Mme Saks : Je vous remercie de votre question. Comme l'a dit la députée Damoff à la sénatrice Jaffer, vous êtes une inspiration pour moi.

J'apprécie le travail de sensibilisation que vous faites auprès des communautés racisées, marginalisées et autochtones, en particulier les femmes et les enfants. Je dirais que l'une des choses que nous constatons, dans le processus de réconciliation dans lequel nous sommes engagés en tant que gouvernement, ce sont les services de police autochtones, qui seront un élément important dans la mise en place du mécanisme de direction des communautés pour pouvoir les identifier. Nous avons l'obligation de nous assurer que les outils et les ressources pour la formation et le dialogue que nous envisageons pour notre magistrature sont disponibles dans les nouvelles structures que nous mettons en place.

Je sais que dans le cadre de mon propre travail sur le dossier de l'apprentissage des jeunes enfants autochtones, nous cherchons des façons de soutenir et d'améliorer la structure familiale, car parfois, c'est dans une garderie que les éducateurs de la petite enfance voient les premiers signes d'un problème, mais nous comprenons aussi que, dans le cadre de la réconciliation, nous sommes ici pour offrir des ressources et du soutien, mais la voix de la communauté passe en premier lorsqu'il s'agit de comprendre comment elle veut gérer au mieux sa sécurité, sa résilience et sa croissance. C'est une voie que nous suivons ensemble.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Batters : J'aimerais revenir à un commentaire que vous avez fait plus tôt, madame Dhillon, lorsque vous avez dit que même avec un Internet sporadique, nous pourrions avoir une chance de survie de 1 %, mais que diriez-vous si nous tentions d'augmenter considérablement cette chance de survie de 1 % attribuable à un Internet sporadique? Votre gouvernement a déjà fait des promesses importantes concernant l'amélioration de la large bande en milieu rural, et cela pourrait avoir un impact énorme sur cette question. Dans la foulée de ce projet de loi, allez-vous le dire à votre gouvernement?

Ms. Damoff: First, Senator Batters, I know you've been an advocate for "Keira's Law" for a very long time, and I want to personally thank you for that. I've been working with Jennifer Kagan-Viater since November of 2020, and we tried, as you indicated, to change Bill C-3 in the Senate and were unsuccessful. We do have a private member's bill here, and some of the comments that all of you have made — I know that MP Dhillon would have included a lot more in that bill, like resources, but we're not allowed to. We're very limited.

Senator Batters: I'm not asking you to include it in the bill. I am just asking you to go to your government and tell them that they need to follow up on that promise.

Ms. Damoff: Absolutely. But I did want to thank you. We will take that back and we will push. It's not just on monitoring that we need internet in Indigenous and rural communities. It is a commitment we have made, and we are pushing for that. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

That brings us to the end of this session. I wanted to thank the three of you for coming, your presentation and your frank answers to questions. We don't usually get so much applause for senators around this table as we've received this afternoon, and I am sure individual senators who got pats on the back for their very fine work very much appreciate it. This work and your leadership, particularly with respect to a private member's bill, are to be applauded, and we will give it careful and thoughtful conversation in the days ahead. I wanted to thank you for the time that you spent with us this afternoon.

For our second panel today, I would like to welcome, by video conference, Jennifer Kagan-Viater and Philip Viater as well as Jo-Anne Dusel, the Executive Director of the Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan.

I'm going to invite Ms. Kagan-Viater to speak first for roughly five minutes, if you would. I will try to give you a signal if it feels like you're going a bit too long. Once each of you has presented, that will be followed by questions from senators. Ms. Kagan-Viater, it is all yours.

Jennifer Kagan-Viater, as an individual: Good evening, honourable senators. Thank you for inviting me to the committee to speak to you about Bill C-233. I will speak to you predominantly about the "Keira's Law" portion of the bill, namely, judicial education and training on domestic violence and

Mme Damoff : Tout d'abord, sénatrice Batters, je sais que vous défendez la « loi de Keira » depuis très longtemps, et je tiens à vous en remercier personnellement. Je travaille avec Jennifer Kagan-Viater depuis novembre 2020, et nous avons essayé, comme vous l'avez dit, de modifier le projet de loi C-3 au Sénat, mais sans succès. Nous avons ici un projet de loi d'initiative parlementaire, et certains des commentaires que vous avez tous faits... Je sais que la députée Dhillon aurait inclus beaucoup plus de choses dans ce projet de loi, comme les ressources, mais nous ne sommes pas autorisés à le faire. Nous sommes très limités.

La sénatrice Batters : Je ne vous demande pas de l'inclure dans le projet de loi. Je vous demande simplement d'aller voir votre gouvernement et de lui dire qu'il doit donner suite à cette promesse.

Mme Damoff : Absolument. Mais je voulais vous remercier. Nous allons repartir d'ici et exercer des pressions. Ce n'est pas seulement pour la surveillance que nous avons besoin d'Internet dans les communautés autochtones et rurales. C'est un engagement que nous avons pris, et nous exerçons des pressions en ce sens. Merci.

Le président : Merci beaucoup.

Cela nous amène à la fin de la session. Je tiens à vous remercier toutes les trois d'être venues, de votre exposé et de vos réponses franches aux questions. Habituellement, les sénateurs autour de cette table ne reçoivent pas autant d'applaudissements que cet après-midi, et je suis certain que les sénatrices qui ont reçu des félicitations pour leur excellent travail en sont très reconnaissantes. Ce travail et votre leadership, particulièrement en ce qui concerne un projet de loi d'initiative parlementaire, méritent d'être applaudis, et nous en discuterons de façon attentive et réfléchie au cours des prochains jours. Je tiens à vous remercier du temps que vous avez passé avec nous cet après-midi.

Pour notre deuxième groupe de témoins d'aujourd'hui, j'aimerais souhaiter la bienvenue, par vidéoconférence, à Jennifer Kagan-Viater et Philip Viater, ainsi qu'à Jo-Anne Dusel, directrice générale de l'Association provinciale des maisons et services de transition de la Saskatchewan.

J'invite Mme Kagan-Viater à prendre la parole en premier, pour environ cinq minutes, si vous le voulez bien. Je vais essayer de vous faire signe si jamais vous semblez prendre trop de temps. Une fois que chacun d'entre vous aura fait son exposé, les sénateurs vous poseront des questions. Madame Kagan-Viater, vous avez la parole.

Jennifer Kagan-Viater, à titre personnel : Bonsoir, honorables sénateurs. Je vous remercie de m'avoir invitée à venir vous parler du projet de loi C-233. Je vais surtout vous parler de la partie du projet de loi qui porte sur la « loi de Keira », c'est-à-dire l'éducation et la formation des juges sur la violence

coercive control, as this has been the focus of our advocacy. However, both my husband, Mr. Viater, and I support Bill C-233 in its entirety. I am also here with Mr. Viater, my spouse, a practising family law lawyer for over 14 years, whom you may have questions for as well.

As many of you may know, our advocacy on this bill stems from our personal tragedy. On February 9, 2020, three years to the day from tomorrow, we lost our daughter — my biological daughter, Philip's stepdaughter — Keira to murder at the hands of her biological father, a perpetrator with a known history of domestic violence.

In my previous short marriage, I experienced several types of domestic violence, including coercive control. When I left this short marriage in 2016, I sought protection for our daughter, Keira, via the family court system. I begged and pleaded with many professionals in the system to help protect our daughter.

In addition to his history of violence towards me, my ex-husband abducted Keira multiple times, regularly breached court orders and was caught trying to deceive the court many times. We were before 10 different judges and had 53 court orders in our case. The judge on our 11-day custody and access trial had a background in labour and employment law. When I tried to testify in court to the abuse, the judge cut me off, stated that abuse is not relevant to parenting and he's going to ignore it. Keira was given unsupervised parenting time with her father.

By the time of Keira's murder, there were at least 22 risk factors for intimate partner homicide identified in our file, according to the final report of the Domestic Violence Death Review Committee. This same committee stated in the report that having seven or more risk factors is consistent with cases that are deemed predictable and preventable. And yet, these 22 risk factors were not looked at or appropriately taken into consideration by the court or others in the family law system despite being well established to help prevent lethality in the large body of domestic violence literature.

Canada's femicide and filicide rates are haunting. A woman is killed somewhere in Canada approximately every two days, and 30 to 40 children a year are killed by a violent parent. Many of these children are killed after being put into unsafe contact by the family court system. While murder is the most extreme example of harm, there are many children across Canada who are suffering abuse at the hands of a parent — abuse and adverse

familiale et le contrôle coercitif, puisque c'est ce sur quoi nous nous sommes concentrés pour défendre cette cause. Cependant, mon mari, Me Viater, et moi appuyons le projet de loi C-233 dans son ensemble. Je suis également accompagnée de Me Viater, mon conjoint, qui a pratiqué le droit de la famille pendant plus de 14 ans et à qui vous pourrez aussi poser des questions.

Comme bon nombre d'entre vous le savent peut-être, nos efforts en faveur de ce projet de loi découlent de notre tragédie personnelle. Le 9 février 2020, soit trois ans jour pour jour demain, nous avons perdu notre fille — ma fille biologique, la belle-fille de Philip — Keira, assassinée par son père biologique, un agresseur qui avait des antécédents connus de violence familiale.

Lors de mon précédent court mariage, j'ai vécu plusieurs types de violence familiale, dont le contrôle coercitif. Lorsque j'ai quitté ce court mariage en 2016, j'ai demandé la protection de notre fille, Keira, par l'entremise du système des tribunaux de la famille. J'ai supplié et imploré de nombreux professionnels du système d'aider à protéger notre fille.

En plus de ses antécédents de violence à mon égard, mon ex-mari a enlevé Keira à plusieurs reprises, il a régulièrement enfreint des ordonnances du tribunal et il a été pris à essayer de tromper le tribunal à de nombreuses reprises. Nous avons comparu devant 10 juges différents et avons obtenu 53 ordonnances du tribunal. Le juge de notre procès de 11 jours sur la garde et le droit de visite avait une formation en droit du travail et de l'emploi. Lorsque j'ai essayé de témoigner devant le tribunal au sujet de la violence, le juge m'a interrompu, a déclaré que la violence n'avait rien à voir avec le rôle parental et qu'il n'allait pas en tenir compte. Keira a dû passer du temps sans supervision avec son père.

Au moment du meurtre de Keira, au moins 22 facteurs de risque d'homicide entre partenaires intimes figuraient dans notre dossier, selon le rapport final du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale. Ce même comité a déclaré dans son rapport que la présence de sept facteurs de risque ou plus correspond à des cas jugés prévisibles et évitables. Pourtant, ces 22 facteurs de risque n'ont pas été examinés ni pris en considération comme ils auraient dû l'être par le tribunal ou d'autres intervenants du système du droit de la famille, même s'ils sont bien établis pour aider à prévenir la létalité dans les nombreuses recherches effectuées en matière de violence familiale.

Les taux de féminicide et de filicide au Canada sont hallucinants. Une femme est tuée quelque part au Canada environ tous les deux jours, et de 30 à 40 enfants sont tués chaque année par un parent violent. Bon nombre de ces enfants sont tués après avoir été mis en danger par le système des tribunaux de la famille. Bien que le meurtre soit l'exemple le plus extrême de préjudice, il y a de nombreux enfants au Canada

childhood experiences that will have lifelong mental and physical health consequences.

Keira is not the only victim of a system that, on its face, is supposed to protect children. There are many victims. I would like to remember the case of Chloe and Aubrey Berry here in the Senate today. These beautiful girls, ages four and six, were killed by their father on Christmas Day in 2017 after a judge ordered them into the care of their father, who had a history of violence. I am thinking of their mother, Sarah Cotton, and their nanny, Suzanne Merrifield, who know the pain of child loss all too well, after their concerns about the children's father were not acted upon by the family court judge in the B.C. Supreme Court.

There is a significant lack of confidence in the public as to whether the current family court system is equipped to handle domestic violence cases and protect children. We believe an important first step is to educate the decision makers — namely the judges — about patterns of behaviour that result in harm for children.

The Divorce Act was changed in March 2021 to pay close attention to domestic violence and coercive control as part of the court's analysis of the best interests of the children. However, a missing component is the education for judges on what domestic violence and coercive control actually look like. All too often, old myths and debunked stereotypes continue to be used in court to respond to claims of abuse.

While reviewing available courses for judges for preliminary and ongoing education, courses related to domestic violence seem to be lacking and not offered in a comprehensive fashion, if at all. If the judge on Keira's case had received education on domestic violence and coercive control, it would have made a considerable difference for Keira.

We were pleased to see that in June of 2022, just four short months after Bill C-233 was introduced in the House of Commons, 326 MPs across party lines unanimously voted in favour of it. Canadians are counting on our honourable senators to also pass this bill in a timely fashion and take an important step towards saving lives. This cannot wait.

My husband and I are not alone in our concerns. There has been overwhelming public support for Keira's law from many stakeholder organizations that work with women and children, including Women's Shelters Canada, Battered Women's Support Services, Luke's Place, the Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan, the Canadian Medical Association, the London Abused Women's Centre, the Barbra Schlifer Commemorative Clinic and the London centre for research on family violence among many others.

qui sont victimes de mauvais traitements de la part d'un parent — des mauvais traitements et des expériences négatives dans l'enfance qui auront des conséquences à vie sur leur santé mentale et physique.

Keira n'est pas la seule victime d'un système qui, à première vue, est censé protéger les enfants. Il y a beaucoup de victimes. J'aimerais rappeler ici aujourd'hui, au Sénat, les cas de Chloe et d'Aubrey Berry. Ces belles filles, âgées de quatre et six ans, ont été tuées par leur père le jour de Noël, en 2017, après qu'un juge ait confié leur garde au père, qui avait des antécédents de violence. Je pense à leur mère, Sarah Cotton, et à leur gardienne d'enfants, Suzanne Merrifield, qui ne connaissent que trop bien la douleur de la perte d'un enfant, parce que le juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique n'a pas donné suite à leurs préoccupations au sujet du père des enfants.

Il y a un important déficit de confiance dans le public quant à savoir si le système actuel des tribunaux de la famille est en mesure de traiter les cas de violence familiale et de protéger les enfants. Nous croyons qu'une première étape importante consiste à éduquer les décideurs, notamment les juges, au sujet des comportements qui causent des préjudices aux enfants.

La Loi sur le divorce a été modifiée en mars 2021 pour accorder une attention particulière à la violence familiale et au contrôle coercitif dans le cadre de l'analyse de l'intérêt supérieur des enfants par le tribunal. Cependant, il manque un élément, à savoir la formation des juges sur ce à quoi ressemblent la violence conjugale et le contrôle coercitif. Trop souvent, de vieux mythes et stéréotypes continuent d'être utilisés devant les tribunaux pour répondre aux allégations d'abus.

Dans le cadre de l'examen des cours offerts aux juges pour la formation préliminaire et continue, les cours liés à la violence familiale semblent comporter des lacunes et ne pas être offerts de façon exhaustive, le cas échéant. Si le juge dans l'affaire de Keira avait reçu une formation sur la violence conjugale et le contrôle coercitif, cela aurait fait toute la différence pour Keira.

Nous avons été heureux de constater qu'en juin 2022, à peine quatre mois après la présentation du projet de loi C-233 à la Chambre des communes, 326 députés de tous les partis ont voté en faveur de celui-ci. Les Canadiens comptent sur nos honorables sénateurs pour adopter ce projet de loi en temps opportun et faire un pas important pour sauver des vies. Nous ne pouvons pas attendre.

Mon mari et moi ne sommes pas les seuls à nous inquiéter. La « loi de Keira » a reçu un appui massif du public et de nombreux organismes qui travaillent avec les femmes et les enfants, notamment Women's Shelters Canada, Battered Women's Support Services, Luke's Place, l'Association provinciale des maisons et services de transition de la Saskatchewan, l'Association médicale canadienne, le London Abused Women's Centre, la Barbra Schlifer Commemorative Clinic et le London Centre for Research on Family Violence, entre autres.

We support Bill C-233 in its entirety. Bilateral electronic monitoring devices are also an important tool to help protect victims. This is a pragmatic option that judges already have at their disposal, but which they are not routinely considering. Bill C-233 will flag this tool for judges and justices of the peace who decide bail conditions, and will help to save lives. The use of bilateral electronic monitoring increases the victims' sense of safety and their sense of renewed control over their own lives. There are studies from various jurisdictions that show a reduction in violent offending with their use.

While many interventions are needed to combat domestic violence, Bill C-233 provides a reasonable beginning and sends a good message to help establish a culture shift toward a better understanding of domestic violence, properly taking into account victims and their children.

We thank you for inviting us here today and we welcome questions from committee members.

The Chair: Ms. Kagan-Viater, thank you for a very powerful and focused presentation. It's much appreciated by the committee.

Ms. Kagan-Viater: Thank you very much.

The Chair: I will now invite Ms. Dusel to speak. You have roughly five minutes.

Jo-Anne Dusel, Executive Director, Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan, as an individual: Thank you for this opportunity to address the members of the Senate committee.

I was a domestic violence shelter worker for 20 years before taking on a position at the Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan, PATHS for short, eight years ago. In my time as a front-line shelter worker, I worked with thousands of victims and survivors. Many survivors tell us they don't want to involve the police or testify due to fear of reprisals from the perpetrator. Many see a no-contact order as just a piece of paper that can't protect them. The victim is left in a constant state of fear, afraid to leave their home or to let their children play in the yard. They don't feel the same basic level of safety that most of us take for granted in this country.

Nous appuyons le projet de loi C-233 dans son ensemble. Les dispositifs de surveillance électronique bilatéraux sont également un outil important pour aider à protéger les victimes. C'est une option pragmatique que les juges ont déjà à leur disposition, mais qu'ils n'envisagent pas régulièrement. Le projet de loi C-233 signalera cet outil aux juges et aux juges de paix qui déterminent les conditions de la mise en liberté sous caution et qui aident à sauver des vies. L'utilisation de la surveillance électronique bilatérale accroît le sentiment de sécurité des victimes et leur donne un sentiment de contrôle renouvelé sur leur propre vie. Des études menées dans diverses administrations montrent une réduction du nombre de crimes violents liée à leur utilisation.

Bien que de nombreuses interventions soient nécessaires pour lutter contre la violence familiale, le projet de loi C-233 constitue un point de départ raisonnable et envoie un bon message pour aider à établir un changement de culture vers une meilleure compréhension de la violence familiale, en tenant dûment compte des victimes et de leurs enfants.

Nous vous remercions de nous avoir invités aujourd'hui et nous sommes prêts à répondre aux questions des membres du comité.

Le président : Madame Kagan-Viater, je vous remercie de cet exposé très touchant et très bien circonscrit. Le comité vous en est très reconnaissant.

Mme Kagan-Viater : Merci beaucoup.

Le président : J'invite maintenant Mme Dusel à prendre la parole. Vous avez environ cinq minutes.

Jo-Anne Dusel, directrice exécutive, Association provinciale des maisons et services de transition de la Saskatchewan, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser aux membres du comité sénatorial.

J'ai travaillé dans un refuge pour victimes de violence familiale pendant 20 ans avant d'accepter un poste à l'Association provinciale des maisons et services de transition de la Saskatchewan, il y a huit ans. Lorsque j'étais travailleuse de première ligne dans un refuge, j'ai côtoyé des milliers de victimes et de survivantes. De nombreuses survivantes nous disent qu'elles ne veulent pas faire appel à la police ou témoigner par crainte de représailles de la part de leur agresseur. Beaucoup considèrent qu'une ordonnance de non-communication n'est qu'un bout de papier qui ne peut les protéger. La victime est constamment dans un état de peur, de crainte de quitter sa maison ou de laisser ses enfants jouer dans la cour. Elles ne ressentent pas le même niveau de sécurité de base que la plupart d'entre nous tiennent pour acquis dans ce pays.

That fear is not unfounded. In Canada, a woman is killed by a current or former intimate partner about every six days.

Research indicates that GPS monitoring significantly reduces perpetrators' attempts to contact their partners. The U.S. states that have implemented electronic monitoring have seen drastic reductions in domestic-violence-related homicides. Electronic monitoring can ensure compliance with protective orders, record evidence of breaches, enhance supervision and improve safety, freedom and choice for survivors.

The bilateral monitoring tool that is currently being used in Quebec, in particular, is useful in terms of providing that early warning system for individuals who may be at risk from an intimate partner. We consider that to be a very important tool for increasing safety for survivors and their children. In fact, when the electronic monitoring program was announced in Quebec, survivor Christine Giroux spoke to the media. This is what she said:

Today, it's the 11th time going outside in four years. So, the electronic bracelet would frankly change my life. I'll be able to go outside. I'll be able to live my life like everyone else has a right to live their lives.

However, it's important to note that electronic monitoring should not be considered a substitute for incarceration in high-risk cases. Decisions related to the use of electronic monitoring should be based on a risk assessment for both the offender and the victim and with a thorough understanding of the dynamics of intimate partner violence, including coercive control.

In recent years, there have been significant advances in research on intimate partner violence, including the identification of risk factors for domestic homicide, some of which are related to previous criminal history, but many that are not. In family or criminal court, the factors unrelated to an offender's past interaction with the legal system may not be given due weight unless the judge has the knowledge and the understanding of the relevant warning signs and risk factors.

Domestic violence death reviews have flagged the time of separation, when victims are most likely to engage with the legal and family courts, as a time of heightened risk, providing those institutions an opportunity to intervene to increase safety. To effectively do that, justice system actors must have the knowledge provided by research and to have heard the voices of front-line service providers and survivors.

Cette crainte n'est pas sans fondement. Au Canada, une femme est tuée par un partenaire intime, actuel ou passé, environ tous les six jours.

La recherche indique que la surveillance par GPS réduit considérablement les tentatives des agresseurs de communiquer avec leurs conjointes. Les États américains qui ont mis en œuvre la surveillance électronique ont constaté une réduction draconienne des homicides liés à la violence familiale. La surveillance électronique peut assurer le respect des ordonnances de protection, permettre de consigner les preuves de violations, d'améliorer la surveillance et d'assurer la sécurité, la liberté et le choix pour les survivantes.

L'outil de surveillance bilatérale actuellement utilisé au Québec, en particulier, est utile pour ce qui est de fournir un système d'alerte rapide aux personnes qui pourraient être à risque de la part d'un partenaire intime. Nous considérons que c'est un outil très important pour accroître la sécurité des survivantes et de leurs enfants. En fait, lorsque le programme de surveillance électronique a été annoncé au Québec, la survivante Christine Giroux s'est adressée aux médias. Voici ce qu'elle a dit :

Aujourd'hui, c'est [seulement] ma 11^e sortie à l'extérieur en quatre ans. Donc, le bracelet électronique va carrément changer ma vie. Je vais pouvoir aller à l'extérieur. Je vais pouvoir vivre ma vie comme tout le monde a droit de vivre sa vie.

Toutefois, il est important de noter que la surveillance électronique ne devrait pas être considérée comme un substitut à l'incarcération dans les cas à risque élevé. Les décisions relatives à l'utilisation de la surveillance électronique devraient être fondées sur une évaluation des risques pour le délinquant et la victime et sur une compréhension approfondie de la dynamique de la violence entre partenaires intimes, y compris le contrôle coercitif.

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés dans la recherche sur la violence entre partenaires intimes, y compris la détermination des facteurs de risque d'homicide conjugal, dont certains sont liés aux antécédents criminels, mais beaucoup ne le sont pas. Dans un tribunal de la famille ou un tribunal pénal, les facteurs non liés à l'interaction antérieure d'un délinquant avec le système judiciaire peuvent ne pas être pris en compte à moins que le juge ne connaisse et ne comprenne les signes avant-coureurs et les facteurs de risque pertinents.

Les examens des décès liés à la violence familiale ont fait ressortir le moment de la séparation, où les victimes sont les plus susceptibles de s'adresser aux tribunaux judiciaires et familiaux, comme une période de risque accru, ce qui donne à ces institutions l'occasion d'intervenir pour accroître la sécurité. Pour ce faire, les acteurs du système de justice doivent posséder les connaissances fournies par la recherche et avoir entendu la

In the absence of access to the primary victim after separation, the focus of the offender may shift to the children. As a shelter worker, I received many calls from women in distress who had been experiencing all different types of violence and abuse, yet none made me feel as unable to assist as the many calls I received from survivors of intimate partner violence who had been court-ordered to send their child to a parent with a history of family violence.

To this day, it appears that too many judges do not recognize the harms to children when one parent has abused the other. Yet, when victims of intimate partner violence raise this issue in family court, it can result in less parenting time for the protective parent. Even when judges accept the occurrence of abuse, they often see it as incident-based, as in a one-off that won't happen again, as having been in the past, or they mutualize it as a high-conflict relationship.

Recent Canadian research by Sheehy and Boyd found that allegations of parental alienation are increasingly being used successfully to deflect the presence of intimate partner violence in determinations of parenting time. This pattern of judgments in family court underlines the need for ongoing educational seminars to increase safety for survivors and their children.

As part of PATHS' work, we have developed and do deliver a 15-hour training program on the dynamics of intimate partner violence for family law professionals. In the time that we've been doing this — over three years — with over 200 participants, the most frequent comment we receive from family law lawyers is that judges require similar training.

My sincere thanks for your attention to this issue. It is not an understatement to say that if this legislation is passed, it will save lives. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Dusel.

We will begin senators' questions.

Senator Manning: Let me begin by expressing my deepest sympathy for your tragic loss. There are no words for the loss of a child. I want to admire your courage and bravery in fighting so diligently to fix a broken system.

voix des fournisseurs de services de première ligne et des survivantes.

En l'absence d'accès à la victime principale après la séparation, le délinquant peut se concentrer sur les enfants. Suivant mon expérience de travailleuse dans un refuge, j'ai reçu de nombreux appels de femmes en détresse qui avaient subi différents types de violence et de mauvais traitements, mais jamais je ne me suis sentie aussi impuissante que lorsque je recevais de nombreux appels de survivantes de violence conjugale qui avaient reçu l'ordre par un tribunal de confier leur enfant à un parent ayant des antécédents de violence familiale.

À ce jour, il semble que trop de juges ne reconnaissent pas les torts causés aux enfants lorsqu'un parent a maltraité l'autre. Pourtant, lorsque les victimes de violence entre partenaires intimes soulèvent cette question devant le tribunal de la famille, cela peut réduire le temps que le parent non violent est autorisé à passer avec son enfant. Même lorsque les juges reconnaissent les cas d'abus, ils les considèrent souvent comme des incidents isolés, et estiment que cela ne se reproduira plus, que c'est du passé, ou que c'est une caractéristique typique d'une relation très conflictuelle.

Les résultats d'une étude canadienne menée récemment par Sheehy et Boyd ont révélé que les allégations d'aliénation parentale réussissent de plus en plus à détourner l'attention de la violence par un partenaire intime lors de la détermination du temps parental. Cette tendance observée dans les jugements rendus par les tribunaux de la famille souligne la nécessité de tenir continuellement des séminaires éducatifs pour accroître la sécurité des personnes survivantes et de leurs enfants.

Dans le cadre des travaux de l'Association provinciale des maisons et services de transition de la Saskatchewan, nous avons élaboré un programme de formation de 15 heures sur la dynamique de la violence par un partenaire intime que nous offrons aux professionnels du droit de la famille. Depuis plus de trois ans, les quelque 200 personnes qui ont suivi ce programme, particulièrement les avocats en droit de la famille, soulignent le plus souvent que les juges devraient eux aussi suivre cette formation.

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous portez à ce problème. Je n'exagère pas en affirmant que si ce projet de loi est adopté, il sauvera des vies. Merci.

Le président : Merci, madame Dusel.

Nous allons passer aux questions des sénateurs.

Le sénateur Manning : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes plus profondes condoléances pour la perte tragique que vous avez subie. La douleur que cause la perte d'un enfant est indescriptible. J'admire le courage et la vaillance dont vous faites preuve en luttant avec diligence pour réparer notre système défaillant.

A Justice Canada report from 2021 identified risk factors for children in situations of family violence in the context of separation and divorce. That report found that there is indeed an overlap in risk, meaning that those who abuse an intimate partner pose an increased risk to their children. The risks are amplified when there is a divorce or separation, as the non-abusive parent is unable to monitor or intervene.

In your estimation, is this correlation overlooked? If so, why do you think that is?

Ms. Dusel: I'll jump in here if that is okay.

I certainly think that this correlation is overlooked. We're finding in the work we've been doing with family law lawyers in Saskatchewan that there is very little education in the college of law specifically about intimate partner violence. At the same time, we have a lot of research such as that you have just mentioned. New information is always coming out.

Judges currently don't have an ongoing mechanism to receive information on new research or risk factors as they're being identified, so it's perhaps not so much that those risk factors are being ignored as that judges may not be aware of them.

Philip Viater, as an individual: I could add to that, if I may, because I'm a family law lawyer myself who is regularly engaged in the court.

Judges don't seem to be aware of the risk factors, and risk assessments are virtually non-existent. When I raise risk factors in court, I can tell you that I'm often met with pushback, saying, "Well, who is to say that we agree with these risk factors?" There seems to be a lack of training there.

The Chair: Thank you. You have a bit more time, Senator Manning, if you wish.

Senator Manning: As a father and a grandfather, I'm concerned about all these issues, but I want to once again thank you for your courage and bravery.

Maybe for Ms. Kagan-Viater, I want to give you the opportunity to tell us more about Keira.

Ms. Kagan-Viater: That's very kind and almost brings a tear to my eye.

Keira was a lovely child. In many ways, she was a normal four-year-old. She loved to play, loved to be with her friends and was very spunky and fierce. She had an opinion, and people were going to know it. She often said she wanted to change the world; she wanted to make an impact. We raised her with the values of

Un rapport de Justice Canada publié en 2021 décrit les facteurs de risque qui menacent les enfants en situation de violence familiale dans le contexte d'une séparation ou d'un divorce. Ce rapport révèle que ces risques se dédoublent. En effet, les individus qui maltraitent leur partenaire intime posent un risque accru à leurs enfants. Ces risques se décuplent en cas de divorce ou de séparation, car le parent victime de la violence ne peut plus surveiller la situation et intervenir.

À votre avis, néglige-t-on cette corrélation? Dans l'affirmative, d'où vient cette négligence, selon vous?

Mme Dusel : Je vais répondre à cela, si vous voulez bien.

Je suis convaincue que l'on néglige cette corrélation. Dans le cadre de notre travail avec les avocats en droit de la famille en Saskatchewan, nous constatons que les écoles de droit ne donnent que très peu de formation sur la violence par un partenaire intime. Pourtant, de nombreuses études de recherche comme celles que vous venez de mentionner ont été publiées. Elles ne cessent de dévoiler de l'information.

À l'heure actuelle, les juges ne disposent pas d'un mécanisme diffusant les nouveaux résultats de recherche et les facteurs de risque à mesure qu'on les cerne. Par conséquent, les juges ne négligent pas vraiment ces facteurs de risque, puisqu'ils n'en ont pas connaissance.

Me Philip Viater, à titre personnel : Je pourrais ajouter une chose, si vous me le permettez, parce que je suis moi-même avocat en droit de la famille et que je suis régulièrement engagé devant le tribunal.

Les juges ne semblent pas être au courant des facteurs de risque. De plus, les évaluations des risques sont pratiquement inexistantes. Lorsque je souligne des facteurs de risque devant les tribunaux, je peux vous dire que je me fais souvent rabrouer, parce que les juges n'y croient pas. Il y a un manque flagrant d'éducation à ce sujet.

Le président : Merci. Il vous reste un peu de temps, sénateur Manning, si vous souhaitez en profiter.

Le sénateur Manning : Je suis père et grand-père, alors tous ces problèmes me touchent profondément. Je tiens à vous remercier une fois de plus pour votre courage et votre vaillance.

Madame Kagan-Viater, je voudrais que vous nous parliez un peu de Keira.

Mme Kagan-Viater : Vous êtes très gentil. Vous me faites monter les larmes aux yeux.

Keira était une enfant adorable. À bien des égards, c'était une petite fille de 4 ans comme toutes les autres. Elle aimait jouer, elle aimait passer du temps avec ses amis. Elle était impétueuse et elle avait du cran. Elle disait ouvertement ce qu'elle pensait. Elle disait souvent qu'elle voulait changer le monde, qu'elle

helping those more vulnerable and really trying to make a difference in the world, as crazy as this world is right now.

She was a brilliant little girl, and I have no doubt that had she been given the opportunity, she would have reached her potential and done great things.

Senator Manning: I have a daughter. I know what spunky is all about. Thank you.

The Chair: Thank you both for that.

[*Translation*]

Senator Dalphond: First, I would like to join Senator Manning in thanking Jennifer Kagan-Viater and the witnesses before us today. They have been through a terrible ordeal, from which they will never fully recover. Nevertheless, they decided to recommend ways to prevent others from going through this kind of ordeal. If we can help protect even a few people from this, we will have accomplished a great deal, thanks to you.

[*English*]

I have two questions. The first one is about the need for judicial training. I have absolutely no hesitation to say this is a critical part of the bill.

Do you see any kind of evolution in the thinking? For example, I noticed that in May of last year, 2022, in *Barendregt v. Grebliunas*, the Supreme Court of Canada, not necessarily dealing with domestic violence, went on to make a comment about domestic violence. The court said:

The suggestion that domestic abuse or family violence has no impact on the children and has nothing to do with the perpetrator's parenting ability is untenable.

That was the message from the Supreme Court to the system. I've also read Court of Appeal judgments in Quebec and in other provinces where the cases were returned to trial judges because they did not consider domestic violence or intimate partner violence in their family assessment.

Do you see things coming down to the trial judge on the first line and them adapting to it and understanding the importance of looking at it, especially since we have a new chapter in the Divorce Act that was added a few years ago that forces them to consider and focus on domestic violence?

voulait transformer la vie des gens. Nous lui avons inculqué la valeur d'aider les personnes les plus vulnérables et d'essayer vraiment d'apporter sa contribution dans le monde, aussi fou que ce monde puisse nous sembler, de nos jours.

C'était une petite fille brillante, et je suis convaincue que si elle en avait eu l'occasion, elle aurait atteint son plein potentiel et accompli de grandes choses.

Le sénateur Manning : J'ai aussi une fille, alors je sais ce que vous voulez dire par impétueuse. Merci.

Le président : Merci à tous les deux.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : D'abord, je voudrais, comme le sénateur Manning, remercier beaucoup Jennifer Kagan-Viater et les témoins qui sont devant nous aujourd'hui. Ils ont vécu une terrible épreuve dont ils ne guériront jamais complètement. Ils ont toutefois décidé de faire valoir des moyens pour éviter que d'autres vivent ce genre d'épreuve. Si on peut épargner un certain nombre de personnes, on aura, grâce à vous, accompli beaucoup.

[*Traduction*]

J'ai deux questions à vous poser. La première concerne la formation des juges. Je suis absolument convaincu qu'il s'agit d'un élément essentiel du projet de loi.

Voyez-vous une évolution dans la façon de penser? Par exemple, j'ai remarqué qu'en mai de l'an dernier, en 2022, dans l'affaire *Barendregt c. Grebliunas*, la Cour suprême du Canada, qui ne s'est pas nécessairement penchée sur la violence familiale, a fait le commentaire suivant à ce sujet :

La suggestion selon laquelle les abus et la violence familiale n'ont pas d'incidence sur les enfants et n'ont rien à voir avec la capacité parentale de celui qui en est l'auteur est intenable.

C'est un message de la Cour suprême sur le système. J'ai aussi lu des jugements de la Cour d'appel du Québec et d'autres provinces qui renvoyaient les causes aux juges de première instance parce qu'ils n'avaient pas tenu compte de la violence conjugale ou de la violence par un partenaire intime en effectuant leur évaluation familiale.

Pensez-vous qu'il reviendra aux juges de première instance de s'adapter pour comprendre l'importance de tenir compte de ces facteurs? N'oublions pas qu'il y a quelques années, on a ajouté à la Loi sur le divorce un chapitre sur la violence familiale qui les force à en tenir compte.

Mr. Viater: Thank you, senator, for that question. I would also be remiss if I didn't add that in that same Supreme Court of Canada decision, the court also indicated at paragraph 144:

Domestic violence allegations are notoriously difficult to prove Thus, proof of even one incident may raise safety concerns for the victim or may overlap with and enhance the significance of other factors, such as the need for limited contact or support.

Now to answer your question more directly, it's a little bit of a hit-or-miss situation. I think the whole point of this bill is to start a culture shift in understanding domestic violence and coercive control and how they impact families, victims and, most importantly, children.

There are some judges whom I get to show cases such as this Supreme Court case and they take it into account. There are others who still don't really have the necessary training to quite understand what it is they're looking for. There is some movement and some improvement with some judges, and with others there is not, and I continue to see and hear about horror stories in my own practice.

I would still support definitely having some education for judges, especially as it assists in the culture.

Senator Dalphond: Thank you. My next question is for Ms. Dusel. You are the executive director of an important organization looking after transition houses in Saskatchewan.

Based on your experience, are these electronic monitoring devices effective? We hear that, of course, they're more effective in cities than they are in rural areas because there's a lack of access to the internet, for example. But do you see that — we'll call them the victims — feel reassured when they are available?

Ms. Dusel: I have to say that in my experience in Saskatchewan — and this is 28 years in this sector — I'm not aware of any survivors of intimate partner violence who have been offered to have the bilateral electronic monitoring that would actually warn them if the person that they are afraid of is anywhere in their vicinity, so I can't speak to that.

What I can say is that if it was me in that situation, and I'm jumping every time I hear a bump outside my house or I'm trying to sleep at night and I hear creaking and I'm jolted awake because I wonder if my house is being broken into by a former partner, all of these things that have been mentioned, just the freedom of being able to step outside without being in fear, I think, would be very beneficial.

Me Viater : Je vous remercie pour cette question, sénateur. Je m'en voudrais de ne pas ajouter que, dans cette même décision de la Cour suprême du Canada, la cour indique aussi au paragraphe 144 :

Il est notoire que les allégations de violence familiale sont difficiles à prouver [...] Ainsi, la preuve, même d'un seul incident, peut soulever des préoccupations en matière de sécurité pour la victime, ou elle peut chevaucher ou accroître l'importance d'autres facteurs, comme la nécessité de limiter les contacts ou de garantir que la victime aura accès à du soutien.

Pour répondre plus directement à votre question, cette situation est un peu aléatoire. Je pense que l'objectif de ce projet de loi est d'amorcer un changement de culture afin que les gens comprennent la violence familiale et le contrôle coercitif ainsi que les répercussions qu'elles ont sur la famille, sur les victimes et surtout sur les enfants.

Quand je présente des causes comme celle de la Cour suprême, certains juges en tiennent compte, mais d'autres n'ont toujours suivi pas la formation nécessaire pour savoir comment l'appliquer. On constate une tendance à l'amélioration chez certains juges, mais pas chez d'autres. Je continue de voir et d'entendre des décisions horribles dans ma propre pratique.

Je suis convaincu qu'il faut former les juges, surtout si cela favorise la croissance de cette culture.

Le sénateur Dalphond : Merci. Ma prochaine question s'adresse à Mme Dusel. Vous êtes directrice générale d'un important organisme qui s'occupe des maisons de transition en Saskatchewan.

Selon votre expérience, les appareils de surveillance électronique sont-ils efficaces? On nous dit qu'ils sont plus efficaces dans les villes que dans les régions rurales, parce que l'accès à Internet y est médiocre, par exemple. Mais voyez-vous que les personnes — que nous appellerons les victimes — se sentent rassurées lorsque ces appareils sont disponibles?

Mme Dusel : Je ne peux pas vous le dire. De mes 28 ans d'expérience dans ce secteur en Saskatchewan, je ne connais aucune personne survivante de violence par un partenaire intime à qui l'on ait offert la surveillance électronique bilatérale qui l'avertirait si l'individu qu'elle craint se trouve à proximité.

Je peux seulement vous répondre que si j'étais dans une situation où je sursaute chaque fois que j'entends un bruit dehors ou des grincements qui me réveillent la nuit en me demandant si mon ex-partenaire s'introduit dans ma maison, le simple fait de pouvoir fuir sans craindre de subir tous les sévices qui ont été mentionnés, je pense, serait très bénéfique.

Now, to speak to the issue of the different availability or access in urban and rural areas, this is indeed an issue. There was conversation previously around availability of decent Wi-Fi coverage across Canada, particularly in rural and remote areas, of which Saskatchewan has many. That is an infrastructure factor that would need to be addressed in order to make this fully accessible to others all across the country.

However, when you look at a similar system, like the health care system, it's equally true that someone who has a heart attack or stroke in an urban area has access to more immediate and effective interventions that can be life-saving, whereas someone in a rural area does not have that same timely access to those services. But I don't think anyone would suggest that we shouldn't provide that access to timely services to those in a region where it is available.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Klyne: Welcome to our guests. I share Senator Manning's condolences. I hope you can accept them. Thank you.

My first question is for Ms. Kagan-Viater and her husband, Mr. Viater. I assume you're familiar with this proposed legislation. Do you feel this legislation, with the proposed amendments, would result in reducing violence against intimate partners at an acceptable level, or is there more we can do to make this a better bill?

Ms. Kagan-Viater: You mentioned proposed amendments. We were not aware of amendments to the bill. But taking the bill itself, we do feel this is an important step towards better protecting women and children in situations of family violence.

The perfect is the enemy of the good. This is an important bill that is going to save lives, and we echo the remarks that have been previously made in terms of looking at data from other jurisdictions around prevention of femicide and the sense of renewed control that women will have if they are in a situation of intimate partner violence and this is ordered, being afforded more freedom to go about their daily business and to have that added barrier that if their alarm goes off, they have time to escape. It's an important tool.

Of course, there are many things that we need to be doing nationally to address the intimate partner violence crisis, such as increased economic stability for women when they are leaving a situation of family violence, looking at addressing the root cause of domestic violence, looking at programs for perpetrators and all of these other aspects to the domestic violence crisis that we need to look at. But this is an important bill in its own right, and we do think that on its own, it's an important step forward.

Maintenant, pour ce qui est de la question de la différence de disponibilité ou d'accès dans les régions urbaines et rurales, c'est effectivement un problème. On parle souvent d'assurer une couverture Wi-Fi adéquate partout au Canada, en particulier dans les régions rurales et éloignées, et il s'en trouve beaucoup en Saskatchewan. Il faut installer ces infrastructures pour que le Wi-Fi soit pleinement accessible à tous les Canadiens.

Parlant de ces infrastructures, il est tout aussi vrai qu'une personne qui fait une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral dans une région urbaine a accès à une intervention plus immédiate et efficace qui pourra lui sauver la vie, alors qu'une personne qui vit dans une région rurale n'a pas accès à ces services en temps opportun. Mais je ne pense pas que l'on dirait qu'il ne faut pas fournir l'accès à des services en temps opportun aux gens qui vivent dans une région où ils sont disponibles.

Le sénateur Dalphond : Merci.

Le sénateur Klyne : Bienvenue à nos invités. Je vous présente moi aussi mes profondes condoléances. J'espère que vous pourrez les accepter. Merci.

Ma première question s'adresse à Mme Kagan-Viater et à son mari, Me Viater. Je suis sûr que vous connaissez ce projet de loi. Croyez-vous qu'avec les modifications proposées, il réduira la violence contre les partenaires intimes à un niveau acceptable? Ou alors, quelles autres améliorations devrions-nous y apporter?

Mme Kagan-Viater : Vous mentionnez des amendements proposés. Nous ne sommes pas au courant des amendements proposés, mais le projet de loi lui-même semble considérablement renforcer la protection des femmes et des enfants qui vivent dans des situations de violence familiale.

Le mieux est l'ennemi du bien. Ce projet de loi est important. Il va sauver des vies, et pour reprendre les observations déjà faites au sujet de l'examen des données provenant d'autres administrations sur la prévention du féminicide, nous pensons qu'il renouvellera le sens de contrôle des femmes qui vivent en situation de violence par un partenaire intime. Ce projet de loi leur laissera plus de liberté pour vaquer à leurs affaires quotidiennes en sachant que si leur alarme sonne, elles auront le temps de s'enfuir. C'est un outil important.

Évidemment, notre pays a encore beaucoup à faire pour régler la crise de la violence conjugale. Il devra accroître la stabilité économique des femmes qui quittent une situation de violence familiale. Il doit s'attaquer aux causes profondes de la violence familiale, examiner les programmes destinés aux agresseurs ainsi que tous les autres aspects de la crise de la violence familiale. Toutefois, ce projet de loi est important en soi, et selon nous, il marque d'importants progrès.

Looking at the issues I faced in the courts, our issues were predominantly in terms of the system not having that education and training on domestic violence. I've heard from survivors of violence from coast to coast who are gravely concerned about their ability to protect themselves and, in particular, young children.

Senator Klyne: I just wanted to offer that the amendments are of an existing legislation. There haven't yet been amendments proposed by this committee. Thank you.

I have a question for Ms. Dusel. You have direct experience working with victims of intimate partner violence, with a specific focus on women. Do this bill and the bill brought forward by Senator Boisvenu do enough to protect women from this type of violence? Maybe we'll just focus on this bill instead of Senator Boisvenu's. So I'll ask you the same question: Is there enough here? What else could be considered to improve this bill?

Ms. Dusel: I'm going to give you a similar answer to that which was given by Ms. Kagan-Viater, which is that sometimes incremental changes are what we need in order to make progress. We understand that intimate partner violence is incredibly complex. The causes are complex, and the solutions are equally complex. I can't think off the top of my head of any other thing that could potentially be added that would be within the scope of the government.

The one thing I'm actually thinking about is requiring additional training on intimate partner violence in colleges of law, knowing that law students become lawyers, and lawyers become judges. Again, it's going back upstream and encouraging people who are entering this field to have a thorough understanding of intimate partner violence before they start doing the work.

Senator Jaffer: Thank you very much to all three of you for being here. To Ms. Kagan-Viater, I want to personally thank you for your leadership, and I want to give you my condolences. Listening to you, I feel that we have let you down, so I'm sorry. I want to thank you for your courage and your leadership in trying to save the lives of other children.

When I was listening to you, one of the things that kept occurring to me comes from what you were saying about the judges. Is the solution to have domestic violence courses for judges that specialize in these issues? Have you thought of that?

Ms. Kagan-Viater: I have and I am familiar with some specialized domestic violence courses in Quebec and here. I'm in touch with a lot of victims on the ground. The worry is that the level of education and training even currently within those courts is not, in my humble opinion, where it would need to be, that women going into the courts are still facing the same sorts of

Quant aux difficultés que j'ai éprouvées devant les tribunaux, elles proviennent surtout du manque d'éducation et de formation sur la violence familiale. Partout au Canada, les personnes victimes et survivantes de la violence craignent de ne pas pouvoir se protéger elles-mêmes et, surtout, de protéger leurs jeunes enfants.

Le sénateur Klyne : Je voulais juste préciser que nous parlions des modifications d'une loi existante. Le comité n'a pas encore proposé d'amendements. Merci.

J'ai une question pour Mme Dusel. Vous travaillez directement auprès des victimes de violence conjugale, en particulier auprès des femmes. Est-ce que ce projet de loi et le projet de loi du sénateur Boisvenu suffisent pour protéger les femmes contre ce genre de violence? Nous pourrions peut-être nous concentrer sur ce projet de loi plutôt que sur celui du sénateur Boisvenu. Je vous pose donc la même question : est-il suffisant? Que pourrait-on envisager d'autre pour l'améliorer?

Mme Dusel : Ma réponse sera semblable à celle de Mme Kagan-Viater. Il faut souvent apporter des changements graduels pour progresser. La violence par un partenaire intime est incroyablement complexe. Les causes sont complexes, tout comme les solutions. Je ne peux vraiment pas penser à des améliorations qui relèveraient de la compétence du gouvernement.

En fait, je crois que l'on devrait exiger que les écoles de droit ajoutent à leurs programmes une formation sur la violence par un partenaire intime, sachant que les étudiants en droit deviennent avocats et que les avocats deviendront juges. Je le répète, il faut remonter en amont et encourager les gens qui entrent dans ce domaine à bien comprendre la violence conjugale avant qu'ils commencent à travailler.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup à vous trois d'être venus. Madame Kagan-Viater, je tiens à vous remercier personnellement pour votre courage et à vous offrir mes condoléances. En vous écoutant, j'ai l'impression que nous vous avons laissée tomber. J'en suis désolée. Je tiens à vous remercier de vous efforcer de sauver la vie d'autres enfants avec tant de courage et de vaillance.

En vous écoutant, je ne cessais de repenser à ce que vous aviez dit au sujet des juges. La solution consiste-t-elle à donner des cours sur la violence familiale aux juges qui se spécialisent en ces enjeux? Avez-vous pensé à cela?

Mme Kagan-Viater : J'ai vu des cours spécialisés en violence conjugale offerts au Québec et ici. Je suis en contact avec beaucoup de victimes sur le terrain. À mon humble avis, le niveau d'éducation et de formation dans ces tribunaux n'est pas ce qu'il devrait être, et cela m'inquiète beaucoup. Les femmes qui se présentent devant les tribunaux font toujours face aux

issues and barriers in terms of having their concerns addressed and in terms of the outcomes.

I do believe — and perhaps Mr. Viater might be better able to explain in terms of the logistics of the courts and where they're located essentially — it's a problem across the country. I don't know that a specialized court is necessarily going to address what is such a common problem across the country.

Mr. Viater: I could just add to what Jennifer said, which is that right now, we already have unified family courts, which is a very similar thing to what you're describing. When we become judges, we all have different backgrounds. As it stands right now, even with family law lawyers, there's no mandatory training on domestic violence. There is a big disparity between lawyers who are abuse-informed versus non-abuse-informed.

It may very well be a helpful tool, but in practicalities, we still get judges who didn't get the training per se and are still using the outdated stereotypes. So there are still some issues where we definitely still need the ongoing training.

The other point is that many judges don't understand what domestic violence looks like in today's society. They're still basing it on bruises and black eyes, and not on coercive and controlling behaviour, which in many cases is even more dangerous.

I hope that may assist.

Senator Jaffer: It does. Ms. Dusel, would you like to comment on that?

Ms. Dusel: I absolutely agree. I think domestic violence courts are very helpful where they are available. There are three in Saskatchewan in three different urban areas.

The idea of the unified court is a very promising one, in my view. One of the things we often see with families going through difficult separation where intimate partner violence is present is that there can be concurrent matters in criminal court and family court. If the family court judge is not aware of the things that are pending in criminal court, that can be very detrimental to a survivor who is trying to prove that abuse is taking place. Again, when we talk about abuse or even intimate partner violence, that understanding is needed that the word "violence" doesn't necessarily mean strictly physical.

In terms of education for judges as it has happened throughout the years, what we're seeing now is that the ways in which survivors are being abused are evolving as well. For example, the use of technology to stalk and harass and the filming and

mêmes types de problèmes et d'obstacles. On ne répond pas à leurs préoccupations, et elles n'obtiennent aucun résultat.

Je crois que ce problème est répandu dans tout le pays. Peut-être que Me Viater serait mieux placé que moi pour vous expliquer la logistique des tribunaux selon la région où ils se trouvent. Je ne suis pas sûre qu'un tribunal spécialisé s'attaquera nécessairement à ce problème, qui est si courant dans tout le pays.

Me Viater : J'aimerais ajouter quelque chose à ce que Mme Kagan-Viater vient de dire. À l'heure actuelle, nous avons déjà des tribunaux unifiés de la famille, ce qui est très semblable à ce que vous décrivez. Tous les juges viennent d'un contexte différent. À l'heure actuelle, même les avocats en droit de la famille ne sont pas tenus de suivre une formation sur la violence familiale. Il y a une grande disparité entre les avocats qui possèdent des connaissances sur la maltraitance et ceux qui n'en ont aucune.

C'est peut-être un outil utile, mais en pratique, nous avons encore des juges qui n'ont pas reçu la formation en tant que telle et qui continuent d'appliquer des stéréotypes désuets. Il y a donc encore des problèmes qui nécessitent un perfectionnement professionnel continu.

De plus, de nombreux juges ne savent pas en quoi consiste la violence familiale dans la société d'aujourd'hui. Ils la définissent encore en fonction des ecchymoses et des yeux au beurre noir et non comme un comportement coercitif et contrôlant, ce qui, dans bien des cas, est encore plus dangereux.

J'espère que cela vous aidera.

La sénatrice Jaffer : Oui. Madame Dusel, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Mme Dusel : Je suis tout à fait d'accord. Je pense que les tribunaux de la violence familiale sont très utiles lorsqu'ils sont disponibles. Il y en a trois en Saskatchewan, dans trois régions urbaines.

L'idée d'un tribunal unifié est très prometteuse, à mon avis. Bien souvent, les familles qui vivent une séparation difficile dans un contexte de violence par un partenaire intime défendent des causes concurrentes devant le tribunal pénal et le tribunal de la famille. Si le juge du tribunal de la famille n'est pas au courant de ce qui est en instance devant un tribunal pénal, la personne victime et survivante aura de la peine à prouver qu'elle a subi des actes de violence. Je le répète, la violence — même par un partenaire intime — n'est pas nécessairement physique.

Pour ce qui est de l'éducation des juges au fil des ans, nous constatons maintenant que les sévices que subissent les personnes victimes et survivantes évoluent eux aussi. Les agresseurs utilisent par exemple la technologie pour traquer et

sharing, without permission, of intimate videos are all things that are relatively new in terms of aspects of that pattern of power and control that can be used against survivors to prevent them from leaving or attempt to prevent them from leaving.

I might have strayed off my point, but thank you for that question.

Senator Jaffer: Thank you.

Senator Batters: Thank you so much, first of all, to Ms. Kagan-Viater. Thank you for telling us about that date coming up tomorrow. It's been so recent for you, so I will think of you tomorrow, I will think of Keira, and I will send you strength. I have a small idea of how tough those anniversary days can be.

I wanted to give you the opportunity to tell us in more detail about the concept of coercive control and why, in your view, adding intimate partner violence itself to these required judicial training courses to be established in this bill would not be sufficient.

Ms. Kagan-Viater: Thank you very much for that question and for your kind remarks about Keira.

In terms of coercive control, this was actually the predominant form of abuse I was subject to in my marriage. It's a pattern of harm most commonly done to women and children, involving threats, intimidation and humiliation. The perpetrator sets out to control and harm, and then the victim is almost the possession. When you leave, you're entrapped. It's like they're saying, "How dare you leave. You're my tool to control." There's that rage that comes with that, and that's where you start to see a lot of stalking and harassment. In the case of where there's a child, there's that post-separation abuse.

It's a very distinct pattern of behaviour that's clinically recognizable. It's something that individuals in the system can be educated to recognize. It's not the same as — we think of abuse as yelling and screaming. This is a highly dangerous pattern of behaviour that when we see it, and when I hear from survivors and hear the number of risk factors for lethality — because I know that stuff off the top of my head at this point — I can tell which the high-risk cases are and which the less high-risk cases are. I'm sure that Ms. Dusel, working in this sector for many years, has that same sense when somebody comes in. You can tell.

This is the type of education we need to get into the hands of judges. I do believe it's education they can learn. I would hope there's that willingness to learn. In terms of that coercive control piece, I think it really does need to be specified.

harceler leurs victimes. Certains filment et diffusent sans permission des vidéos intimes. Ces actes de pouvoir et de contrôle sont relativement nouveaux. Les agresseurs s'en servent souvent pour empêcher leur partenaire de les quitter.

Je me suis peut-être écartée du sujet, mais je vous remercie d'avoir posé cette question.

La sénatrice Jaffer : Merci.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup, tout d'abord, madame Kagan-Viater, je vous remercie de nous avoir mentionné l'événement de demain. Cette épreuve est tellement récente pour vous. Je penserai à vous demain, je penserai à Keira, et je vous enverrai mentalement de la force. Je sais à quel point il est difficile de traverser ces journées d'anniversaire.

Je voudrais que vous nous parliez plus en détail du concept de contrôle coercitif. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous pensez que l'ajout d'une formation sur la violence par un partenaire intime aux cours de formation judiciaire obligatoires prévus dans le projet de loi ne serait pas suffisant?

Mme Kagan-Viater : Je vous remercie beaucoup pour cette question et pour vos aimables remarques au sujet de Keira.

Le contrôle coercitif est en fait la forme prédominante de maltraitance dont j'ai été victime pendant mon mariage. C'est le préjudice le plus souvent infligé aux femmes et aux enfants. Il se traduit par des menaces, de l'intimidation et de l'humiliation. L'agresseur cherche à contrôler et à blesser, et sa victime devient sa possession. Quand elle veut le quitter, elle est coincée. L'agresseur lui dit ainsi : « Comment oses-tu me quitter? Tu es un outil, et je te contrôle ». Tout cela s'accompagne d'une rage féroce, et l'agresseur se met à surveiller et à harceler la victime. S'ils ont un enfant, l'agresseur commet encore plus de violence après la séparation.

C'est un comportement très particulier que les cliniciens reconnaissent clairement. Les gens du système peuvent aussi apprendre à le reconnaître. Cette maltraitance ne se traduit pas par des cris et des hurlements, comme on a tendance à le croire. C'est un comportement très dangereux. Quand nous le voyons, et quand j'entends les récits des survivants et le nombre de facteurs de risque de létalité, je peux distinguer les cas à haut risque des cas à faible risque, car à ce point-ci, je connais ces situations à fond. Je suis sûre que Mme Dusel, qui travaille dans ce secteur depuis de nombreuses années, a la même perception quand quelqu'un vient la voir. Les indices sont évidents.

Voilà donc le genre de formation que nous devons donner aux juges. Je suis convaincue qu'ils peuvent l'apprendre. J'espère qu'ils ont la volonté de l'apprendre. Pour ce qui est du contrôle coercitif, je pense qu'il faut vraiment le présenter avec exactitude.

I hope that is answering your question. It may have cut out at the end there, but it needs to be specific to the coercive control because without it, as we can see, this particular area is not getting into the right hands of the professionals in the system. I don't quite know why this is something that is so easily dismissed, yet it's life-saving for women and children. Therefore, it's crucial that it's in the text of the bill.

Senator Batters: Thank you very much. I so appreciate that you're appearing at this very Senate Legal Committee today. I think it's quite a way to honour Keira.

Ms. Kagan-Viater: Thank you.

Senator Batters: You're welcome.

My next question is for Ms. Dusel. It's very nice to see you. I wanted, first of all, to thank you for all the work you have done over so many years to help victims of domestic violence in Saskatchewan and in Moose Jaw.

I wanted to ask you, Ms. Dusel, what would need to be done to ensure that police officers across Canada are properly trained on how to respond to the electronic monitoring signals sent by those particular devices and to ensure that the safety of survivors is guaranteed.

Ms. Dusel: Thanks for that, Senator Batters. I think the overall education on all the dynamics of intimate partner violence, including coercive control, would be very important for police officers to know and understand. Currently, PATHS does provide some training to every RCMP cadet that passes through Depot in Regina. It's just a little bit under two hours, though, and we know that they receive other training on this issue.

In terms of the benefit of a true, thorough understanding of the dynamics of abuse, much of what has already been discussed is important. There are a lot of myths out there, and I certainly have heard from police officers that their view is that survivors of violence and victims of violence lie — that they make up the abuse and are claiming abuse as a way to punish their partner.

I would like to be able to talk to them about all the different ways you can actually observe when violence is taking place without even considering the he-said-she-said elements. They can take that right out of the equation and look at some of the dynamics within the relationship. Who has the economic power? Who has the social power? In other words, who has the support of the community? What are their relative — maybe it's social status or economic status. Is there something going on with one of the individuals that makes them less able to speak for

J'espère que cela répond à votre question. La fin de mon intervention a peut-être été coupée. La formation doit porter tout particulièrement sur le contrôle coercitif, parce que nous constatons que les professionnels du système ne traitent pas ces sévices adéquatement. Je ne comprends pas pourquoi on les ignore si aisément. C'est une question de vie ou de mort pour les femmes et les enfants. Il est donc essentiel que ce concept figure dans le texte du projet de loi.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Je suis très heureuse que vous comparaisiez aujourd'hui devant le Comité sénatorial des affaires juridiques. Je pense que c'est une merveilleuse façon d'honorer Keira.

Mme Kagan-Viater : Merci.

La sénatrice Batters : Je vous en prie.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Dusel. Je suis vraiment heureuse de vous voir. Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour tout le travail que vous avez accompli au fil des ans pour aider les victimes de violence familiale en Saskatchewan et à Moose Jaw.

Je voulais vous demander, madame Dusel, ce qu'il faudrait faire pour que les agents de police du Canada soient bien formés sur la façon de réagir aux signaux de surveillance électronique envoyés par ces appareils qui servent à assurer la sécurité des survivants.

Mme Dusel : Merci, sénatrice. Je pense qu'il serait très important que les agents de police connaissent et comprennent toute la dynamique de la violence par un partenaire intime, y compris le contrôle coercitif. À l'heure actuelle, l'Association provinciale des maisons et services de transition de la Saskatchewan offre de la formation à tous les élèves-officiers de la GRC qui passent par le Dépôt de Regina. Elle dure un peu moins de deux heures, mais nous savons qu'ils reçoivent une autre formation à ce sujet.

Pour ce qui est de l'avantage d'une compréhension véritable et approfondie de la dynamique de la violence, une grande partie de ce que nous avons déjà mentionné est importante. Il y a beaucoup de mythes à ce sujet, et j'ai entendu des policiers dire que, selon eux, les victimes survivantes de violence mentent, qu'elles inventent les mauvais traitements afin de punir leur partenaire.

J'aimerais qu'on me donne l'occasion de décrire tous les indices de violence que l'on peut déceler sans même écouter les plaintes des partenaires. Les policiers peuvent simplement examiner la dynamique de la relation. Qui détient le pouvoir économique? Qui a le pouvoir social? Autrement dit, qui a l'appui de la collectivité? Quel est le statut économique et social de leurs proches? L'un des partenaires a-t-il une caractéristique qui l'empêche de se défendre? Est-il par exemple membre d'une communauté marginalisée, racisée, autochtone ou un nouvel

themselves? Is one of the partners, for example, a member of a marginalized community, racialized, Indigenous or perhaps a newcomer to Canada who doesn't have established permanent residency? All of those things could be used against a partner. Look at the bank accounts: Who has access to them? Look at the homes and properties: Whose name is that in?

There are definitely ways that the presence of coercive control can be established without just going by the testimony of the two parties. That needs to be established for law enforcement.

Then they need to recognize, as was mentioned, sometimes coercive control is a bigger concern as a risk factor than one or two isolated incidents of physical violence. That's why risk-assessment tools exist. Domestic violence death reviews like the one in Ontario have been taking place for over 10 years, documenting all the risk factors and warning signs that were present in a multitude of domestic homicides. That information is invaluable in determining the factors that need to be taken seriously.

Beyond that, whenever an individual calls police for help, there needs to be the capacity within the police — and I'm not speaking to individuals who choose to respond or not now — I'm talking about enough police in all of our regions of Canada so there can be a timely response to help save people's lives.

The Chair: Thank you, Ms. Dusel.

Senator Pate: Thank you, Dr. Kagan-Viater and Mr. Viater — Jennifer and Philip — I want to say it's good to see you again, but it's not because this is a reminder of the very horrific situation you've had to live through and the death of your daughter. I applaud your efforts to do everything possible to try and address this and prevent it from happening to others. Thank you very much for that and thank you for your ongoing issue.

It's also nice to see you, Ms. Dusel. Susan — or Jo-Anne, sorry, I'm thinking of somebody else who used to be with PATHS. Thank you for the work that you've done.

I want to pick up on what you just ended with. One of the concerns that I'm hearing, particularly from women's groups and those who have been victimized themselves, is that the issue is not just education but the fact that women aren't believed. You've picked up on that and you've talked about that issue. It's unlike any other area of the law. When we're talking about misogynist violence and violence against women and children, intimate partner violence — whatever name we want to put on it — when women are telling the story of the risk posed to them and their children, it's often disbelieved.

arrivant au Canada qui n'a pas encore sa résidence permanente? Un partenaire pourrait se servir de toutes ces caractéristiques contre l'autre. Regardez les comptes bancaires : qui y a accès? Regardez les maisons et les propriétés : qui en est propriétaire?

Il y a bien des façons de détecter un contrôle coercitif sans se fier uniquement au témoignage des deux parties. Il faut faire comprendre cela aux policiers.

Il faut aussi que les agents de police reconnaissent, comme nous l'avons dit, que le contrôle coercitif est souvent un facteur de risque plus grave qu'un ou deux incidents de violence physique. C'est pourquoi il existe des outils d'évaluation des risques. On effectue depuis plus de 10 ans des examens des décès dus à la violence conjugale, comme celui qui a lieu en Ontario. Ces examens documentent tous les facteurs de risque et les signes avant-coureurs décelés dans une multitude d'homicides familiaux. Ces renseignements sont précieux pour déterminer les facteurs qu'il faut prendre au sérieux.

De plus, chaque fois qu'une personne appelle la police pour obtenir de l'aide, il faut que les services de police aient les capacités nécessaires. Je ne parle pas du nombre d'agents qui pourront ou non intervenir, mais d'un nombre suffisant de policiers dans toutes les régions du Canada pour intervenir rapidement et sauver des vies.

Le président : Merci, madame Dusel.

La sénatrice Pate : Merci, madame Kagan-Viater et monsieur Viater, Jennifer et Philip. Je suis heureuse de vous revoir, mais pas parce que cela nous rappelle la situation horrible que vous avez vécue et le décès de votre fille. Je vous félicite de tout ce que vous faites pour vous attaquer à ce problème et pour empêcher que cette tragédie ne se reproduise. Je vous en remercie et je vous remercie de continuer à vous occuper de cet enjeu.

Je suis également heureuse de vous voir, madame Dusel. Susan — pardon, Jo-Anne —, désolée, je pense à une autre personne qui travaillait à l'Association provinciale des maisons et services de transition de la Saskatchewan. Merci pour le travail que vous avez accompli.

J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit. Si je comprends bien, l'une des préoccupations dont j'entends parler, surtout de la part des groupes de femmes et de celles qui sont elles-mêmes survivantes, est que le problème n'est pas seulement un manque d'éducation, mais le fait que l'on ne croie pas les témoignages des femmes. Vous avez cerné et souligné ce problème. Il ne se produit pas dans les autres domaines du droit. Lorsqu'il est question de violence misogyne et de violence contre les femmes et les enfants, de violence par un partenaire intime, quel que soit le nom par lequel on désigne ces sévices, lorsque les femmes

That's the situation with very clear physical violence, sexual assault. Now we add on coercive control. I'm extremely concerned — as are many of the folks I'm hearing from — that this is being offered up. When I say "false sense of security," I'm not suggesting that saving one life is not worth it, but the idea that this will somehow address the issues that need to be addressed — particularly some of the Indigenous women I was just meeting with in Saskatchewan were extremely concerned not only that these kinds of measures will be used against them disproportionately but, in fact, that there still won't be the efforts to address the very real social, economic, racial and health inequalities they face.

I don't know if you're comfortable speaking to that, Ms. Dusel, to the fact that this draws attention away from the bigger issues that we need to be working on as well. I'm extremely concerned that we keep doing these little steps. I don't even think they're incremental, quite frankly. The public education that people like you are doing, the education that Jennifer and Philip are doing is far more effective when people hear the stories of individuals who want to make a change. But this kind of legislative change — we've seen so much of it. As I think you both know, I've been involved in developing training courses for judges, lawyers, law students. I'm curious as to how you see the next steps.

Ms. Dusel: Thanks for that, Senator Pate. It is good to see you as well. Susan was actually my sister, so likely you worked with her in the past.

Again, I will liken this issue that you raised, which is very significant, of unequal treatment for minority communities, particularly Indigenous women, in our courts and the legal system. We see that. We see over-incarceration of Indigenous women in particular. I will also reiterate the example around the disparity between services for health care in urban centres versus elsewhere. You don't want to eliminate a service that might be helpful. Let's bring it back. Increasing knowledge around coercive control and implementing the use of electronic monitoring bracelets are two things that have the potential to support survivors, regardless of their identity.

Now, the issue that you're raising, which is indeed a significant one, is that we also have very serious issues with our culture in Canada. We have a serious issue of culture within policing that sometimes reflects those misogynist and racist ideas. As much as we would like to think that is not the case in Canada, I'm afraid that it is, and the facts demonstrate that. But

décrivent les risques qu'elles courent avec leurs enfants, bien souvent personne ne les croit.

Cela se produit dans les cas de violence physique et d'agression sexuelle. Nous ajoutons maintenant le contrôle coercitif. Je suis extrêmement inquiète, comme bien des gens avec lesquels j'en discute, que l'on offre cette solution. Si je parle de « faux sentiment de sécurité », je ne veux pas dire qu'il ne vaut pas la peine de sauver une vie. Toutefois, je ne pense pas que cela réglera d'une façon ou d'une autre les problèmes qui doivent être réglés. Certaines des femmes autochtones que je viens de rencontrer en Saskatchewan s'inquiétaient tout particulièrement du fait que ces mesures puissent se retourner contre elles de façon disproportionnée. Elles s'inquiètent aussi du fait que l'on ne s'attaque pas aux inégalités sociales, économiques, raciales et sanitaires très réelles auxquelles elles font face.

Je ne sais pas si vous êtes à l'aise de parler de cela, madame Dusel, du fait que cela attire l'attention sur les problèmes plus importants que nous devons aussi nous efforcer de régler. Je suis extrêmement préoccupée par le fait que nous continuons à appliquer des mesures très modestes. Je vous dirai franchement que je ne les trouve même pas progressives. L'éducation du public qu'offrent M. et Mme Kagan-Viater est beaucoup plus efficace, car les gens entendent les récits de personnes qui veulent vraiment changer les choses. Mais ce genre de changement législatif, nous en avons tellement vu. Comme vous le savez tous les deux, j'ai participé à l'élaboration de cours de formation pour des juges, des avocats et des étudiants en droit. J'aimerais savoir quelles prochaines étapes vous nous suggérez.

Mme Dusel : Merci, sénatrice Pate. Je suis heureuse de vous voir, moi aussi. Susan était en fait ma sœur, alors vous avez probablement travaillé avec elle dans le passé.

Encore une fois, je vais comparer la question que vous avez soulevée, qui est très importante, au traitement inégal des communautés minoritaires, en particulier des femmes autochtones, dans nos tribunaux et dans le système judiciaire. Il est évident. Nous constatons une surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons. Je vais aussi répéter l'exemple de la disparité entre les services de santé dans les centres urbains et dans les autres régions. On ne veut surtout pas éliminer un service qui pourrait être utile. Revenons en arrière. L'accroissement des connaissances sur le contrôle coercitif et la mise en œuvre de bracelets de surveillance électronique sont deux éléments qui peuvent aider les personnes survivantes, quelle que soit leur identité.

Maintenant, la question que vous soulevez, qui est effectivement importante, c'est que nous avons aussi de très graves problèmes de culture au Canada. Nous avons un grave problème de culture au sein des services de police, où se reflètent parfois ces idées misogynes et racistes. Même si nous hésitons à le croire, j'ai bien peur que cela se passe aussi au Canada. Les

let's not conflate the two things. Let us, on one hand, address those issues of racism and misogyny within all of our country, particularly within institutions that are supposed to be supporting Canadian citizens and survivors of violence, like police and the RCMP. I mean, you just have to watch the news to know that there are problems in those institutions.

I don't think that those problems — the problems that people from different intersecting identities experience differential and less beneficial outcomes when they interact with every government system in Canada — should lead us to not move forward, however incrementally, with steps that can make a difference.

I really have to say that having spent many hours in the last two years working on providing input to the National Action Plan to End Gender-Based Violence, I'm surprised to not hear that coming up here because many of the recommendations for change that we're talking about right now, including recognizing that we need to take an intersectional approach when addressing the impacts of gender-based violence on Canadians, are key to being successful. It is very much a broad approach that addresses the justice system, support for survivors, enabling infrastructure, the importance of specific measures to support Indigenous women, men and communities. I had to get my plug-in for the national action plan there.

Again, separating the two issues and not limiting the steps we can take because those other issues have not been solved.

The Chair: Thank you, Ms. Dusel.

Senator Clement: Thank you, Ms. Dusel, for your entire career and body of work.

To Dr. Jennifer Kagan-Viater, thank you for telling us about Keira. When you described her, we could picture the spunkiness and the potential of that little girl. Thank you for your tremendous eloquence.

I want to continue along the lines of what Senator Pate just raised and some of the comments that Ms. Dusel just made about culture. I think, Mr. Viater, you spoke of a culture shift. Other than legislation, what should we be doing or what are you doing in terms of having that culture shift around violence against women and children? What more do we need to do outside of legislation?

Mr. Viater: I can try to start. Culture shift isn't going to happen tomorrow, next week, next year — maybe in a few years from now. It is going to take time to get a full culture shift. The things that Jennifer and I continue to advocate for include further

faits le démontrent. Cependant, ne confondons pas les deux choses. D'une part, attaquons-nous à ces problèmes de racisme et de misogynie dans tout le pays, particulièrement au sein des institutions qui sont censées soutenir les citoyens canadiens et les personnes victimes et survivantes de la violence, comme la police et la GRC. Il suffit de regarder les nouvelles pour savoir que ces institutions ont des problèmes.

Je ne pense pas que ces problèmes, dont le fait qu'au Canada, les personnes de différentes identités qui se recoupent obtiennent de moins bons résultats lorsqu'elles traitent avec des organismes gouvernementaux, devraient nous empêcher de progresser, même de façon graduelle. Toutes les mesures que nous prenons apportent du changement.

Je dois dire que ces deux dernières années, j'ai passé de nombreuses heures à présenter mon opinion et mes commentaires au Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Je suis surprise de ne pas entendre parler ici, car plusieurs des recommandations que nous présentons ici pour apporter du changement, y compris le fait de reconnaître la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle pour éliminer les répercussions de la violence fondée sur le sexe au Canada, sont cruciales pour notre succès. Il s'agit d'une approche très vaste qui vise le système de justice, le soutien aux personnes victimes et survivantes, les infrastructures habilitantes ainsi que l'importance de concevoir des mesures particulières pour soutenir les femmes, les hommes et les communautés autochtones. J'ai dû me faire remplacer au plan d'action national.

Je le répète, il est possible d'aborder ces deux enjeux séparément, car cela n'entrave pas nos progrès, même si ces problèmes ne sont pas encore résolus.

Le président : Merci, madame Dusel.

La sénatrice Clement : Merci, madame Dusel, pour toute votre carrière et vos travaux.

Madame Jennifer Kagan-Viater, je vous remercie de nous avoir parlé de Keira. Lorsque vous l'avez décrite, nous avons pu imaginer cette petite fille impétueuse et tout son potentiel. Je vous remercie de votre éloquence.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que la sénatrice Pate et revenir sur certains des commentaires que Mme Dusel vient de faire au sujet de la culture. Maître Viater, je crois que vous avez parlé d'un changement de culture. Nous allons légiférer, mais que devrions-nous faire d'autre pour changer la façon de percevoir la violence faite aux femmes et aux enfants? Que devrions-nous faire d'autre que légiférer?

Me Viater : Je vais essayer de commencer à répondre. Ce changement de culture ne se produira pas demain, la semaine prochaine, l'année prochaine, mais dans quelques années, espérons-le. Il faudra du temps pour effectuer un véritable

education amongst some other members within the family court system and criminal justice system.

But as you may be aware, there are divisions of powers. A lot of it is provincially based, such as social workers and Children's Aid Society workers. Police officers are generally provincially based. A lot will need to be done, but if we envision this whole process as still having to get there at some point, even if it's 5, 10 or 20 years from now, and I know that's not what anyone wants to hear, including ourselves, but it doesn't matter. Right now, we have a bench of judges and they may have their own views, and we're trying to assist them in understanding it, but if it takes five years for the next round of judges that come in, they'll say, "We understand the new culture. It's not just two parents who don't get along. There is domestic violence and issues."

Ms. Kagan-Viater: I know we're not saying anything that people in the room don't know. In terms of education of students and having the curriculum change, I understand there are some components in the primary and the secondary curricula around intimate partner violence. I don't know how substantive or successful it is. I grew up in a suburb of the Greater Toronto Area, and I certainly did not know or learn about domestic violence, aside from bumps and bruises, and I certainly did not know about coercive control. I think funding a massive public health campaign would help, in terms of advertisements on television and educating women.

As we continue with our advocacy, I have so many ideas from survivors from coast to coast, but the conversation has to keep moving forward. Of course, we're just two people with one story and one little girl, but I can see how much movement there is and grassroots efforts to want to drive things forward.

It's a little bit disheartening when I hear from advocates that they've been working toward these changes for 20+ years, and nothing has changed. These recommendations have been made year after year, and my child is not here.

We've put a lot into this, and we'll continue, but it's just good to see the conversations move forward. I think we all need to continue to raise the profile of these issues, which are hard to talk about. In societies and communities, it's not easy to talk about domestic violence and domestic homicide. We need to be making this more of a mainstream conversation. That's why I was so grateful that honourable senators are taking so much time to discuss these issues.

changement de culture. Ma conjointe et moi continuons à préconiser une meilleure éducation de certains membres du système des tribunaux de la famille et du système de justice pénale.

Comme vous le savez peut-être, il y a une division des pouvoirs. Une bonne partie de ces domaines sont administrés par les provinces, comme le travail social et la Société d'aide à l'enfance. Les services de police relèvent généralement aussi des provinces. Il y a beaucoup de choses à faire, mais nous devons fixer un certain délai pour changer tout ce processus, même de 5, 10 ou 20 ans. Je sais que nous ne voulons pas attendre si longtemps, mais il le faut. À l'heure actuelle, nous avons un banc de juges qui ont peut-être leurs propres opinions, et nous essayons de les aider à comprendre, mais il faudra peut-être cinq ans pour que la prochaine génération de juges comprenne la nouvelle culture. Ils comprendront qu'ils doivent non seulement aborder la mésentente des deux parents, mais la violence familiale et les problèmes qu'elle produit.

Mme Kagan-Viater : Je sais que toutes les personnes qui se trouvent dans cette salle sont déjà au courant de ce que nous leur disons. Pour ce qui est de l'éducation des étudiants et de la modification des programmes d'études, je crois comprendre que les programmes d'études primaires et secondaires incluent déjà le thème de la violence par un partenaire intime. Je ne sais pas dans quelle mesure cet enseignement est sérieux et efficace. J'ai grandi dans une banlieue de la région du Grand Toronto. Je ne savais pas grand-chose de la violence familiale, à part les coups et les ecchymoses, et je n'avais jamais entendu parler de contrôle coercitif. Je pense que le financement d'une vaste campagne de santé publique menée à la télévision serait utile. Il faut aussi penser à éduquer les femmes.

Nous poursuivons nos activités de défense des droits, et je reçois de nombreuses idées de personnes victimes et survivantes de tout le pays. Il faut poursuivre la conversation. Oui, nous ne sommes que deux personnes présentant l'expérience d'une petite fille, mais je constate le mouvement et les efforts énormes qui sont déployés à la base pour faire progresser cet enjeu.

Il est un peu décourageant d'entendre les défenseurs de cette cause affirmer qu'ils s'efforcent d'apporter ces changements depuis plus de 20 ans et que rien n'a changé. Ces recommandations sont présentées chaque année depuis tellement de temps, et mon enfant n'est plus avec nous.

Nous y avons consacré beaucoup d'efforts, et nous ne nous arrêterons pas, mais nous sommes soulagés de voir que les discussions vont bon train. Je pense que nous devons tous continuer à souligner ces problèmes, car il est difficile d'en parler. Dans les sociétés et dans les collectivités, il n'est pas facile de parler de violence conjugale et d'homicide domestique. Il faut en faire une conversation plus générale. C'est la raison pour laquelle j'étais si reconnaissante que les honorables

The Chair: I want to bring the conversation to an end and thank all of the senators for their questions, but particularly thank each of the three of you for coming and speaking with us on an important topic. One of the things you've reminded us about is that there are many decision points in the system, and the decision makers are often highly insensitive to the critical points that you've raised.

Ms. Dusel, I used to be the dean of law at the University of Saskatchewan law school, and I wish you and I had talked 20 years ago. We have done some things but not nearly enough in educating the lawyer decision makers, police decision makers and judge decision makers. Your point, Mr. Viater, is that this is a long and sometimes sad and torturous road, but one we have to work on, I think, on all kinds of points here.

Ms. Kagan-Viater, tomorrow we will be doing clause-by-clause consideration of this bill. We will not be with you, but given our attention to it, our thoughts will be with you. I want to say for myself and my colleagues, that most of us are parents. It is almost impossible to comprehend the tragedy and the loss that you've experienced. Speaking for myself, I would not have the strength that you have shown to turn that tragedy into the constructive initiative that you have, and I think that all of us thank you for that and that commitment. We are beneficiaries of it and will try to remember that.

As a reminder, senators, we will be doing clause-by-clause consideration tomorrow. If you have proposed amendments or observations, if you could get them as quickly as possible to Mr. Palmer so we can deal with those in a timely way. Beyond that, I'm going to bring this session to a close. Thank you to each of the three of you for being with us today.

(The committee adjourned.)

sénateurs consacrent tout ce temps pour discuter de ces problèmes.

Le président : Je vais mettre fin à cette conversation et remercier tous les sénateurs pour leurs questions. Je vous remercie tout particulièrement d'être venus nous parler de ce sujet si important. Entre autres choses, vous nous avez rappelé qu'il y a de nombreux centres de décision dans le système et que les décideurs sont souvent très insensibles aux points critiques que vous avez soulevés.

Madame Dusel, j'ai été doyen de la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, et il aurait été bon que nous discussions de ces enjeux il y a 20 ans. Nous avons accompli certaines choses, mais nous n'en avons pas fait assez pour éduquer les avocats, les décideurs, les policiers et les juges. Maître Viater, vous nous dites que la route sera longue, parfois triste et tortueuse, mais que nous devons continuer à lutter sur les différents éléments de cet enjeu.

Madame Kagan-Viater, nous procéderons demain à l'étude article par article de ce projet de loi. Vous ne serez pas avec nous, mais en nous penchant sur cet enjeu, nous serons avec vous en pensée. Je tiens à souligner que la plupart de mes collègues et moi-même sommes des parents. Il est presque impossible de comprendre la tragédie et la perte que vous avez vécues. En ce qui me concerne, je n'aurais pas la force dont vous faites preuve pour transformer cette tragédie en une initiative constructive. Nous vous en sommes tous reconnaissants. Nous en bénéficions tous et nous n'allons pas l'oublier.

Je rappelle aux sénateurs que nous procéderons demain à l'étude article par article. Si vous avez des propositions d'amendement ou des observations, veuillez les transmettre le plus rapidement possible à M. Palmer afin que nous puissions les examiner sans tarder. Je vais maintenant mettre fin à la séance. Merci à chacun d'être venus aujourd'hui.

(La séance est levée.)
